

8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Parcours en protection de l'enfance
PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES
Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 (www.lebpe.fr)

Atelier 2 : SITUATIONS DE CRISE. Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Quelle que soit leur origine (psychosociale, post-traumatique, voire sociopolitique), les situations de crise trouvent le plus souvent une réponse dans l'urgence. Un mode d'intervention qui privilégie la sécurisation à court terme, mais avec son pendant : celui d'une plus grande incertitude à long terme sur le devenir de l'enfant. Un mode de faire qui s'explique par la difficulté à trouver en amont les réponses idoines à des situations complexes, souvent liées à des problématiques multiples, et faisant appel à une multitude d'acteurs (santé, pédopsychiatrie, insertion...). Sans omettre les situations inédites nées de la perte de repères d'une frange de la jeunesse. Comment mieux répondre à ces situations, et en prenant quels risques ?...

MODÉRATEUR : Marc Rouzeau, directeur Recherche et Prospective chez Askoria.

RAPPORTEUR : Daniel Macé, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor.

DISCUTANTS :

Catherine Sellenet, sociologue, chercheur au Cren (Université de Nantes).

Julie Fergane, substitut du Procureur de la République de Mulhouse.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

- Interventions intensives et alternatives au placement en Ille-et-Vilaine

Genèse, déroulement et enseignement de l'expérimentation en cours par des représentants du Département.

- Les interventions socioéducatives face aux situations de radicalisation : quels repères pour les jeunes ? Quels repères pour les professionnels ? par Djamel Guessoum, directeur général de l'association Arsej (Réinsertion sociale pour l'enfance et la jeunesse, éducation, formation, emploi).
- Jeunes en errance : présentation en images du dispositif d'adaptation des parcours éducatifs (Dape) du Département du Finistère.

Marc Rouzeau :

Bonjour à tous et à toutes, je vous propose de démarrer cet atelier, on va inviter les dernières personnes à nous rejoindre. Donc atelier consacré aux interventions en situation de crise, à la prise de risque, aux innovations. Alors présentation rapide du dispositif qui est le nôtre ce matin, on a deux plateaux, un premier plateau avec nos deux grands témoins, Catherine Sellenet et Julie Fergane, et puis une première expérience avec Laurent, Mélanie et Nicole. En soutien à ce premier plateau et au deuxième aussi, notre rapporteur Daniel Macé qui nous dira un petit mot sur l'objectif de cet atelier et puis sur son livrable, qu'est-ce que nous allons ensemble collectivement de produire ce matin.

Il y aura un deuxième plateau dans un deuxième temps de l'atelier avec Patrick, Monique et aussi Djamel qui sont ici au premier rang et qui viendront nous parler de deux autres expériences au cours de cette matinée.

Alors ces expériences sur lesquelles on va entendre les témoignages des professionnels concernés ont un but essentiellement de soutien, d'illustration, de prolongement à nos échanges. Donc l'idée c'est d'arriver ensemble à se garder des temps d'interactions pour que progressivement nous puissions élaborer un point de vue que Daniel ira rapporter cet après midi en plénière dans la grande salle du Liberté. Alors peut-être présentation un peu plus détaillée puis revenir avec Daniel sur cette règle du jeu. Donc Daniel Macé est le directeur général adjoint en charge de la solidarité au conseil départemental des Côtes-d'Armor. Alors Daniel l'objectif et le livrable de l'atelier ?

Daniel Macé :

L'objectif effectivement c'est un livrable à délivrer cet après midi en séance plénière sur un créneau imparti de 7 à 8 minutes donc autant dire que les choses devront être très concentrées. La règle du jeu c'est que nous sommes dans un atelier, un atelier c'est un endroit où l'on travaille, où l'on échange, on produit un certain nombre de choses. Comme l'a rappelé Marc, l'objectif c'est bien le travail collectif, le travail de la salle, illustré par les intervenants, par nos témoins qui vont venir alimenter, mais l'objectif c'est bien le dialogue entre la salle et les témoins, c'est le dialogue à l'intérieur de la salle et c'est bien d'arriver à sortir des points particuliers et à approfondir un certain nombre de points, éventuellement même si effectivement l'exercice est très contraint, arriver à quelques propositions, on verra bien mais voilà quelle est la règle du jeu de cette matinée.

Marc Rouzeau :

Donc pour introduire cet atelier, je vais me tourner vers Catherine Sellenet, alors un certain nombre d'entre vous était présent hier au Liberté mais je sais que tout le monde n'était pas présent puisqu'un certain nombre d'organisation ont fait le choix en particulier au local d'envoyer une personne hier et une autre personne aujourd'hui donc un certain nombre d'entre vous ne connaissait peut-être pas Catherine. Alors Catherine, pour vous présenter, dire que vous avez un parcours à la fois professionnel en protection de l'enfance et aujourd'hui scientifique et que vous êtes quelqu'un qui avez une approche pluridisciplinaire puisque vous avez à la fois une formation de juriste, de psychologue, vous avez été psychologue à l'aide sociale à l'enfance dans une première carrière, et puis aujourd'hui vous êtes professeur des Universités, alors votre doctorat est en sociologie et vous êtes professeur des Universités en sciences de l'éducation, quand je disais que vous avez une approche pluridisciplinaire, on le voit. Donc vous êtes dans un laboratoire de sciences de l'éducation à l'Université de Nantes, vous avez beaucoup publié, toujours sur la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité, et tout dernièrement vous venez de codiriger avec Claire Chamberland et avec Carl Lacharité, deux universitaires québécois, un ouvrage consacré à la parole des parents et des enfants en protection de l'enfance. Alors on vous a demandé Catherine un peu de nous aider à y voir un peu plus clair, reposer les bases de ces deux ou trois termes intervention en situation de crise, donc ce terme de « crise », prise de risque, ce terme de « risque », et puis vous nous direz à quelle sauce on va se faire le terme « innovation » qui est sans doute lui à garder peut-être un peu sous le coude. Catherine, pour une première intervention de cadrage de cette problématique.

Catherine Sellenet :

Bonjour à tous, merci, pour une intervention très courte demandée par Marc Rouzeau, qui s'est rendu compte que vous étiez tous un peut kamikaze, somme toute, d'être venu dans cet atelier, puisque vous avez vu le titre « Situations de crise », situations de crise au pluriel, « quelles innovations », là tout va bien, c'est au pluriel aussi, « quelles prise de risques », les organisateurs ont mis ça au singulier, ce qui voulait dire que quand même ils ont été modestes dans la prise de risques, il ne fallait pas trop en rajouter mais c'est vrai que là on va jongler dans cet atelier avec trois termes qui sont des termes un peu valises finalement, très polysémiques, puisque le terme crise, le terme risque, le terme innovation, je suppose que l'on en a chacun une définition dans la tête qui n'est pas forcément la même pour tous. Alors l'idée c'était en effet innovation de le garder puisque somme toute il y aura des présentations d'innovations, et là j'ai envie de dire que l'on en aura une illustration mais par contre les termes crise et risque, l'idée était peut-être de se donner un cadrage un petit peu commun pour que l'on puisse parler le même langage. Alors on va commencer par le terme de crise parce que c'est vrai que c'est un terme qui a envahi tous les champs, et on a l'impression aujourd'hui que l'on est dans une société où ce vocable-là se décline je dirais dans tous les registres puisque l'on parle de crise de la famille avec notamment tout ce qui concerne les divorces, les recompositions familiales entre autre, on parle de crises des identités, on parle de crises des institutions, on parle aussi de crise politique, crise de l'autorité, des valeurs, de l'éducation à l'école, de crise du lien social. J'ai un peu l'impression qu'à trop le décliner ainsi, le terme de crise perd un peu finalement de son sens et je dirais qu'à la limite la simple crise d'adolescence devient presque banale. On a même parfois l'impression que nos adolescents finalement la traverse sans que l'on s'en rende compte cette crise d'adolescence, mais par contre pour toutes les autres ça nous donne le sentiment quand même d'une société qui ne va pas bien.

Alors l'idée c'était de repartir un peu de l'étymologie, parfois c'est bien utile pour asseoir un petit peu les termes et de dégager des lignes de force de ce terme-là. Alors vous le savez peut-être le terme « crise » vient du latin « crisis » et ce qui est intéressant de regarder c'est qu'au départ ça signifiait examiner, réfléchir, décider, ce qui veut dire qu'au départ le terme crise a une signification qui est plutôt positive, et puis ensuite, après quelques siècles et notamment dans la moitié du XIXème siècle, le terme est devenu beaucoup plus négatif et on s'est rapproché des métaphores médicales, et on a plutôt pensé le terme « crise » en terme de dérèglement, de désordre pathologique par exemple. Puis période faste les Trente Glorieuses vous vous en rappelez et là le terme « crise » disparaît un peu de notre vocabulaire. On a l'impression que tout va bien jusqu'aux années 70 où je dirais malheureusement le terme « crise » reprend beaucoup de puissance notamment dans le champ économique, et puis dans le champ du chômage, et du coup avec toute cette crise qui se décline dans quantité de domaine on a l'impression qu'aujourd'hui le terme « crise » sert plutôt à nommer le trouble, le désarroi, l'innommable. C'est un terme qui suggère plutôt le drame, qui va susciter plutôt chez nous des émotions mais sans beaucoup requérir de réflexion, et on a l'impression que ce terme « crise », il s'est un peu comme vidé de l'intérieur, c'est-à-dire qu'il nous renvoie à une double béance. Béance au niveau de notre savoir, qu'est-ce que l'on en sait de la crise ? Et puis béance peut-être au niveau des réponses que nous pouvons inventer. Alors pourquoi l'employer dans cet atelier du coup puisque c'est un terme plutôt négatif, ça s'impose malgré tout quand même puisqu'au niveau de l'enfance et de la protection de l'enfance, on peut quand même peut-être se dire que justement le terme de crise va nous aider à réfléchir sur ce que l'on peut bouger au niveau de la protection de l'enfance. C'est un changement souvent subite, souvent décisif, favorable ou défavorable la crise, c'est une période périlleuse de l'existence, mais peut-être que l'on pourrait imaginer que c'est aussi l'instauration d'un ordre et non pas comme on le croit trop souvent peut-être l'exacerbation du désordre. Donc dans ce terme de « crise », qu'est-ce que l'on pourrait nous retrouver de positif, de penser que la crise n'est pas toujours négative mais que peut-être elle est porteuse de changement, et on verra comment justement les intervenants, dans des situations critiques se servent finalement de cette force de changement pour inventer peut-être demain et inventer un peu la vie. Voilà pour le premier terme.

Le deuxième terme, peut-être on peut l'imaginer en se disant est-ce que la prise de risque se serait finalement une solution pour régler la crise ? Peut-être, mais à la condition là encore de bien définir

ce que l'on va entendre par risque. Vous le savez la confusion est très souvent fréquente entre deux notions risque et danger. Peut-être encore plus en protection de l'enfance, puisque je dirais peut-être malencontreusement nous avons même inventé l'enfant en risque de danger. Et du coup la confusion entre les deux termes est encore plus évidente. Là encore si on regarde ce que c'est que le danger au départ étymologiquement, c'est le fait d'être dans le pouvoir, d'être au pouvoir de quelqu'un. Le danger provient donc initialement de la dangerosité de l'autre. Et puis petit à petit, vers les années 1340, le terme s'est élargi, de danger, pour donner le sens actuel, que l'on connaît mais qui fait aussi l'amalgame parfois entre danger et risque. Quelle définition on a du danger néanmoins, qui pourrait nous être commune ? C'est un danger est toute source potentielle de dommage, de préjudices ou d'effets nocifs, à l'égard d'une chose ou d'une personne. Toute source dit le dictionnaire. Ce qui suppose qu'en protection de l'enfance on se pose la question mais d'où vient le danger ? Est-ce qu'il vient du parent ? De l'éducation ? Est-ce qu'il vient de l'environnement ? Est-ce qu'il vient de la pauvreté ? Est-ce qu'il peut venir de l'immigration ? D'un cumul de facteurs ? Voilà pour la notion de danger. Vous voyez que déjà la notion de danger est large.

Mais à la différence du danger, le risque, quand à lui, ne se présente que si l'on s'approche du danger, et par là même vous voyez bien que la question qui nous est posée c'est est-ce qu'une exposition trop longue, trop fréquente à un danger génère un risque élevé par exemple pour l'enfant ? Est-ce que si on s'éloigne du danger, le risque diminue ou est-ce que d'autres risques apparaissent ? En un mot ce que l'on va interroger c'est la question de l'exposition au danger et la question de l'évitement du danger. En protection de l'enfance ça nous amène à nous poser ces questions combien de temps peut-on exposer un enfant à la carence ? A la violence ? Sans qu'il en subisse des conséquences ? Quel risque est-ce que l'on prend lorsqu'on le laisse dans un environnement qui est un environnement délétère ? Mais a contrario, quel risque est-ce que l'on prend lorsqu'on le soustrait à cet environnement pour lui en proposer un autre ? Et que par là-même on le sépare de son milieu d'appartenance. Ce ne sont évidemment pas les mêmes risques et reste à décider ce qui nous apparaît le plus dommageable pour notamment l'enfant et sa famille. En protection de l'enfance les professionnels prennent constamment des prises de risque, ça n'existe pas simplement en contexte de crise. Le risque c'est quoi ? C'est finalement un territoire de l'entre deux, une zone d'inconfort, entre plusieurs solutions. Et je crois que la question n'est pas finalement de supprimer tout risque, comme le propose une politique du zéro risque parfois, mais c'est de supprimer, en tous les cas d'évaluer les risques que nous allons accepter de prendre, et surtout de nous demander au nom de qui nous allons prendre ces risques, pour qui allons-nous les prendre ? Et avec quelles réponses ? Qu'est-ce qui est le plus tolérable ou moins intolérable dans notre société ? Est-ce que l'on va renvoyer cette gestion des risques sur la responsabilité personnelle de l'individu ? C'est lui qui est responsable somme toute. Est-ce que nous allons renvoyer la réponse plutôt sur la collectivité ? C'est-à-dire des formes de solidarité ? On va voir ce qu'en pensent nos intervenants. Est-ce que l'on va faire jouer le système de précaution ? Bref, quantité de possible s'ouvrent devant nous, reste à savoir quelle piste nous allons prendre. Donc vous le voyez c'est un atelier qui est, je dirais, intéressant au niveau de la réflexion, puisque l'on est sur des notions importantes en protection de l'enfance. Les notions de crise, bien sûr il y a des moments plus critiques dans les familles, les notions de risque et la question qui se pose c'est comment est-ce que nous allons gérer tout ça ? Alors je ne parle pas du terme « innovation » parce que justement dans l'innovation on va voir des présentations qui vont peut-être nous aider un peu à répondre.

Marc Rouzeau :

Catherine, merci beaucoup. Alors présentation des différentes personnes de ce dispositif, en particulier pour les personnes qui nous rejoignent. Donc Daniel est notre rapporteur, il nous a expliqué ce que ce n'était pas simplement qu'une aimable conversation que nous aurons ce matin mais bien un atelier où il s'agit de prendre à bras le corps ces deux notions « risque » et « crise » et essayer d'en tirer des éléments saillants pour cet après midi. Ce que je n'ai pas dit non plus c'est que Daniel était assisté, il est assisté, alors je vais demander à ce qu'elles se lèvent, de Sabine et Aurélie. Aurélie est étudiante à Askoria, éducatrice 2^{ème} année, et Sabine est stagiaire à Askoria, elle est en

diplôme d'Etat d'ingénierie sociale et est étudiante en formation continue à l'IRTS de Basse-Normandie. Elles viendront ce midi croiser leur écoute de cet atelier avec l'écoute de Daniel pour préparer le rapport qui sera fait en plénière.

Donc à côté de Catherine qui va être avec nous toute la matinée, un petit peu en grand témoin, nous accueillons aussi Julie Fergane. Julie Fergane est substitut du Procureur en charge en particulier mais pas seulement, elle nous expliquera, des mineurs, à Mulhouse. Et elle interviendra donc au fur et à mesure de l'atelier pour donner le regard un petit peu sur la question de la responsabilité de l'autorité judiciaire sur ces questions-là, et elle interviendra aussi en fin d'atelier pour reprendre un petit peu les éléments qui permettent de mieux comprendre ce qui se joue dans la tête et dans le référentiel d'un magistrat sur ces questions de risque et de crise.

Alors première expérience, on est à domicile, Laurent Laroche, Mélanie Minguet et Nicole Santarelli, alors Laurent Laroche est le directeur général adjoint en charge de l'égalité des chances au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Alors l'égalité des chances c'est en fait le rassemblement dans une volonté un peu intersectorielle dans un département, de la culture, de l'éducation, du sport mais aussi de la jeunesse et précisément de la protection de l'enfance, donc Laurent a cette responsabilité au titre de la direction générale du conseil départemental. Et il est accompagné de Mélanie Minguet, assistante sociale de polyvalence, et de Nicole Santarelli, conseillère technique. Nicole et Mélanie travaillent dans un des 22 CDAS, alors le jargon local, CDAS c'est globalement les unités territoriales d'action sociale telles qu'elles sont nommées dans ce département, et ces 22 CDAS sont chapeautées par sept agences, donc on a un siège, sept agences et 22 CDAS. Et avec elles on va plonger dans une expérience concrète d'intervention en situation de crise mais peut-être pour démarrer Laurent, pourquoi ce dispositif en Ille-et-Vilaine ? Ou ces d'ailleurs dispositifs, je devrais dire ces dispositifs.

Interventions intensives et alternatives au placement en Ille-et-Vilaine. Genèse, déroulement et enseignement de l'expérimentation en cours

Laurent Laroche :

Bonjour à tous, effectivement mon rôle est simplement d'introduire les présentations que vont vous faire Nicole et Mélanie, et de dresser un peu le paysage de ces interventions, et dans quel contexte on a été amené à mener ces expérimentations. Donc deux choses, le contexte, quel est-il ? Ca me paraît important de le poser parce qu'il va vous permettre de comprendre les choix que nous avons porté. Et justement le choix d'un passage en mode de recherche action qui est quand même particulier, même s'il n'est pas inédit, et donc ça nous paraissait important de vous expliquer cela donc j'attendais pour ce faire que vous ayez tous fini vos sacs de pop corn, maintenant que c'est fait, sur le contexte. Il est un contexte, que je qualifierais de crise pour reprendre les mots de Catherine Sellenet, mais au sens où elle l'a défini étymologiquement, c'est-à-dire un moment où on a du se poser, se regarder un peu sur nous-mêmes et ça faisait suite à un conflit social très concrètement dans la collectivité, avec une bonne partie des travailleurs sociaux, et à cette occasion-là on a fait ce que l'on a appelé en interne à ce moment-là, c'était en 2010-2011, des états généraux de l'action sociale. Et ces états généraux de l'action sociale nous ont permis d'identifier certains chantiers qui étaient amenés autour de la sécurité des assistants familiaux et je vous en passe. Donc ces chantiers-là pouvaient se mener en mode projet mais il y avait d'autres choses qui émergeaient de nos discussions avec les travailleurs sociaux. On était aussi face à une intersyndicale, on a travaillé en commun avec l'intersyndicale et les élus, l'administration. Il y avait l'ensemble des parties prenantes et à cette occasion-là, à émerger des choses qui ne sont pas inédites non plus, et je pense que vous les rencontrez dans vos pratiques professionnelles, c'est-à-dire ce qui nous remontaient c'était le côté on travaille un peu en tuyau d'orgue, on a un empilement de dispositif, on est dans des carcans, on a un travail administratif qui est trop fort, on perd le sens des interventions et au final cette perte de sens se fait un peu sur le dos des usagers aussi. Et ce que nous remontaient nos professionnels c'était on veut intervenir juste à temps avec les justes moyens et dans un sens, dans un objectif qui est celui de l'utilisateur, de l'enfant et de la famille, mais pour faire émerger ces compétences et on veut vraiment partir de ces compétences dans un sens positif et dans un sens de prévention. Alors bien

sûr dis comme ça, ça rejoint assez facilement les attentes des élus, ça ça nous a permis de créer le lien, et nos élus et nous administrations, je me mets sous ce vocable-là, on avait bien sûr une autre attente qui était de dire, on faisait le constat nous de notre côté que l'on était dans une fuite en avant, on était dans toujours plus d'actions, toujours plus de remédiation, toujours plus de moyens aussi, il ne faut pas avoir peur des mots donc on se disait si on veut être à la hauteur de cet enjeu-là il faut certainement changer un peu de paradigme, et finalement ce que nous renvoyaient nos travailleurs sociaux c'était de dire « autorisez-nous à travailler différemment » et donc ça nous a renvoyé la responsabilité et on s'est dit effectivement il faut qu'on les autorise à travailler différemment, et donc là j'en viens à la deuxième partie c'est la question de la recherche action. Pourquoi ce mode-là ? Il est parti d'une part d'une intuition ou de plusieurs intuitions. La première c'est que cette crise que j'évoquais et ces différents items qui étaient la perte de sens, la perte de l'utilisateur au cœur des dispositifs, etc., il nous semblait que ça faisait un peu système, comme ça c'était une intuition. Ça faisait système au sens où on était plus dans le cœur de notre métier, on faisait autrement, on faisait autrement que ce qu'il faudrait faire et finalement les travailleurs sociaux ne s'y retrouvaient pas, l'institution ne s'y retrouvait pas non plus. On avait l'impression que tout ça faisait système. Donc pour casser entre guillemets ce système, on s'est dit qu'il fallait vraiment inverser le cours des choses donc partir de l'utilisateur, des compétences et forcément inverser le processus et donc je reprends ce que disait là aussi Catherine Sellenet innover, mais dit comme ça ce n'est pas innover n'importe comment c'était innover dans un sens réfléchi, rationalisé pour pouvoir le transposer, c'est-à-dire ce que l'on s'est dit d'emblée c'est qu'il fallait que l'on ne soit pas dans une simple expérimentation comme on le faisait habituellement mais dans une recherche action c'est-à-dire qu'avant de démarrer étayer nos propos, étayer notre réflexion et qu'au-delà de ça on puisse évaluer en cours de route ce que l'on faisait, que l'on puisse réfléchir à chaque instant, à chaque nouvelle chose que l'on mettait en place pour bien sûr que l'utilisateur ne soit pas le cobaye de nos innovations. Ça c'était l'intuition première. Et donc il y avait des conditions préalables, c'était cette recherche action d'une part mais aussi du coup se donner l'occasion d'aller voir ailleurs donc on a commencé par aller au Québec ensemble, avec Nicole notamment, on est les anciens du premier séjour au Québec. Donc voilà on est allé au Québec mais il y a eu aussi des ouvertures sur la Belgique, sur d'autres expériences y compris françaises, heureusement. Et puis du côté aussi de la direction général donc plutôt de mon côté c'était de se dire cette innovation doit être une sorte d'investissement. On sort du fonctionnement habituel, on investit le champ de la protection de l'enfance et donc sous-entendu on met plus d'efforts au démarrage, on va essayer d'en tirer les fruits pour ne bénéficier plus tard. C'était ça le principe de départ. Et pour ce faire, ça reposait sur choisir des équipes en nombre limitée donc en l'occurrence sur 4 centres départementaux d'action sociale, qui ont mené des actions, qu'ils nous ont proposé, ce n'est pas nous qui avons dit voilà on va faire telle ou telle chose. On a demandé des propositions.

Marc Rouzeau :

Il y avait une orientation ?

Laurent Laroche :

Il y avait une orientation qui était de dire il faut que l'on fasse moins de placements donc limiter la durée, les éviter en amont et remettre encore une fois les enfants au cœur des processus, c'était ça l'objectif de départ et donc il ya eu plusieurs actions, on va vous en présenter une ce matin mais il y en a quatre autres qui ont été dans ce processus-là, tous sur soit la réalisation de la crise, soit la diminution du temps de placement, le retour dans la famille ou au contraire des actions très en amont sur les très très jeunes publics. Donc je ne vais pas rentrer dans ces actions puisque je vais laisser Mélanie vous en présenter une et notamment partir d'une expression, d'un jeune très concrètement. Donc ça c'est ce que va vous présenter Mélanie tout de suite.

Mélanie Minguet :

Bonjour. Alors moi j'interviens dans le cadre du SIEE qui veut dire Soutien Intensif à l'Enfant et à son Entourage. C'est donc l'une des actions expérimentales alternatives au placement en cours sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Donc je travaille en service social de secteur, ici à Rennes, sur un quartier sud ; je vais vous illustrer le SIEE par le parcours d'une famille. Donc il s'agit d'une jeune fille de quatorze ans, d'origine malgache. Nous avons découvert la situation le jour où sa maman est venue rencontrer une assistante sociale du pôle accueil pour expliquer qu'elle avait mis sa fille chez une collègue de travail depuis plusieurs jours car sa situation était devenue impossible au domicile avec son mari qui est donc le beau-père de cette jeune fille. Donc au domicile il y avait des conflits permanents et des crises et la mère évoquait donc le placement pour protéger sa fille. Son mari, qui ne supportait plus la jeune, lui avait demandé de la faire partir. Donc cette jeune est arrivée pour expliquer un petit peu, au domicile un an auparavant, elle vivait jusque là à Madagascar, qui est le pays d'origine de sa mère. Donc la mère et la fille ne s'étaient pas vues depuis cinq ans, et la mère était engagée dans une procédure de regroupement familial pour la faire venir auprès d'elle. Donc la mère vient au CDAS le mercredi. Le jeudi matin dès le lendemain, et c'est ça le principe du SIEE, c'est une grande réactivité, le lendemain matin nous réunissons la commission d'admissibilité du SIEE, donc Soutien Intensif pour l'Enfant et son Entourage, pour évaluer ensemble les premiers éléments d'informations, nous décidons de l'intervention du SIEE, donc deux assistantes sociales sont référencées dont moi-même. Le même jour, c'est-à-dire le lendemain de la venue de la mère au CDAS, sur l'heure de midi puisque cette maman-là travaille et on s'est adapté à ses horaires de travail, sur l'heure de midi on reçoit le couple et on leur explique notre intervention qui consiste en un accompagnement intensif pour tenter d'apaiser la situation. Au préalable nous leur demandons de réintégrer la jeune au domicile, ce que le couple accepte. Donc le lendemain nous allons au domicile rencontrer la jeune après les cours donc vers 18h, elle est seule parce que nous voulons la rencontrer seule. Donc nous lui expliquons notre intervention, nous nous présentons auprès d'elle. Donc après ces deux rencontres, il apparaît un contexte de maltraitance psychologique grave de la part du beau-père sur cette jeune fille donc il s'agit de punitions disproportionnées et inadaptées, d'humiliations. Il fait part d'une rigidité éducative extrême. Il se moque de la mère et de la jeune fille en permanence et tient des propos racistes. La jeune n'a aucune place au domicile, elle n'a même pas de chambre. Un week-end sur deux les enfants de monsieur viennent au domicile, ils intègrent une chambre qui sert finalement de débarras avec des cartons et la jeune dort sur un lit de camp dans le salon.

Marc Rouzeau :

Mélanie, est-ce que l'on peut dire que dans une situation, en amont de l'existence de ce dispositif, vous auriez accédé à transmettre cette demande de placement tout de suite de la mère ? Parce qu'il y a une demande de placement là, au vu de tous ces éléments, classiquement on s'orientait vers le placement ?

Mélanie Minguet :

Oui habituellement, effectivement je pense que l'on aurait sorti les parapluies et on aurait peut-être protégé cette jeune fille en la plaçant et après on aurait réfléchi à la question. Donc là on a agi un petit peu effectivement à l'inverse c'est-à-dire la commission d'admissibilité s'est dit on va leur proposer autre chose de l'ordre d'une intervention massive. Donc la mère nous apparaît sous emprise, victime elle aussi de la violence psychologique et très absente du domicile puisqu'elle cumule un nombre d'heures assez impressionnant, y compris le week-end en laissant du coup la jeune au domicile avec son beau-père. Donc à partir de ces premiers constats, comme ça ça vous montre bien en quoi consiste le SIEE, on va rencontrer la famille pendant les deux premiers mois quasiment exclusivement au domicile, à raison de deux fois par semaine environ, en s'adaptant évidemment à toute demande provenant de cette famille-là, ce qui représente quand même un rythme très soutenu et qui change de nos habitudes en polyvalence de secteur. Donc on fait un gros travail de médiation parent-enfant pour essayer de trouver des solutions ou des accords sur la vie

quotidienne. Donc on va rencontrer soit la jeune seule, soit la jeune avec sa mère, la jeune avec son beau-père ou le couple.

Marc Rouzeau :

Le on s'est qui ? C'est vous ?

Mélanie Minguet :

Voilà. J'ai oublié de dire on est deux assistantes sociales référentes sur la situation, soit on les reçoit à deux, soit on les reçoit chacune notre tour, en fait ça dépend du jour, ça dépend de notre disponibilité et de la pertinence.

On intervient aussi dans le cadre de gestion de crise. Donc au domicile par exemple on va se rendre au pied levé, en chamboulant tous nos emplois du temps où le jour où la mère sur nos conseils va essayer de changer les choses à la maison en aménageant une chambre pour sa fille, le beau-père la met dehors, elle va se présenter tout de suite au CDAS donc on va la prendre par la main et on va aller au domicile avec elle. On s'adapte aussi évidemment sur des rendez-vous en soirée. On chamboule notre emploi du temps, quand il se passe quelque chose ou que c'est opportun, on va aller au domicile en soirée.

Donc après ces deux mois d'intervention assez intensive, la famille sera rencontrée plutôt une fois par mois et la psychologue du SIEE, Nicole vous en parlera ensuite, proposera des rendez-vous à la mère puis à la mère et la fille. Donc en même temps de ces interventions-là on rencontre le collègue, la réussite éducative, tous les intervenants qui interviennent déjà au niveau de cette jeune fille. Au CDAS on a mis en place depuis janvier un groupe ado parce que l'on s'est aperçu que dans le SIEE il y avait beaucoup d'adolescents et donc on les amène sur l'extérieur, on leur fait faire des sorties et donc cette jeune fille fait partie du groupe ado également.

Alors je reviens un peu en arrière, au bout d'un mois d'intervention, nous avons proposé à cette famille un outil que l'on a créé au SIEE qui est très simple, ça s'appelle engagement mutuel pour mieux vivre ensemble son quotidien donc il s'agit d'une grande feuille A3, on a mis la colonne père, la colonne mère, la colonne service social, et la colonne enfant évidemment en premier. Chacun s'engage sur des objectifs visant à améliorer la vie quotidienne avec une échéance à respecter. Ce sont des objectifs très modestes et qui sont vraiment adaptés au quotidien de la famille donc ce n'est pas nous qui remplissons, on le fait avec eux et on leur laisse le document ensuite chez eux, ça leur appartient.

Marc Rouzeau :

Dans cette situation, Mélanie par exemple, un objectif très modeste, on retrouve l'influence québécoise des petits objectifs pour faire mieux que ces objectifs, un exemple ?

Mélanie Minguet :

Par exemple, le beau père et la jeune fille ne s'adressaient pas la parole donc on a demandé à Monsieur d'écrire qu'il s'engageait à dire bonjour le matin à sa belle-fille par exemple. Parmi les conflits il y avait l'accès à la télévision donc on lui demande de laisser l'accès à la télévision, de ne plus cacher la télécommande comme il pouvait le faire, et un autre exemple, la mère et la fille sont malgaches et le monsieur ne supportait pas la nourriture malgache donc on lui demande, comme c'était une demande de la mère et de la fille, on lui demande de s'engager à accepter un repas malgache par semaine, même si lui ne mangeait pas malgache de son côté donc ce sont des choses très petites mais voilà qui pourrissait le quotidien. Donc par exemple la mère de son côté va s'engager à être un peu plus présente auprès de sa fille, faire des sorties par exemple le samedi avec sa fille, à aménager sa chambre, enfin la chambre qui servait de débarras, enlever tous les cartons qui traînaient et essayer au moins qu'elle ait un petit meuble avec ses affaires, qu'elle puisse au moins investir ce lieu-là, et puis comme c'était sujet de conflit aussi, tous les matins on lui propose de laisser un petit papier avec les tâches ménagères qu'elle avait à faire pour que ce soit très clair.

Alors les souhaits et engagements présents dans cet outil n'ont pas pu être tenus en totalité, surtout par monsieur qui très rapidement a souhaité ne plus nous rencontrer, nous accusant même de rendre sa femme et sa belle-fille rebelle. Donc on a arrêté de le voir puisqu'il ne voulait plus nous voir, on s'est adapté. Alors tout au long de ses interventions on a sollicité quatre commissions SIEE, dirigées par Nicole, parce que l'on avait vraiment besoin, on s'interrogeait à chaque fois sur la pertinence et sur le risque de laisser cette jeune fille au domicile parce que l'on ne voyait pas beaucoup de changement finalement. On avait fait des constats avec eux mais on ne voyait pas beaucoup de changement dans le comportement de monsieur, et surtout au bout d'un moment très rapidement il a arrêté de vouloir nous rencontrer donc du coup il n'adhérait plus à ce suivi. Et la mère de son côté présentait une forte ambivalence vis-à-vis de son conjoint donc à chaque fois on s'est interrogée est-ce qu'on la laisse dans ce contexte ? Ça a nécessité quatre commissions pluridisciplinaires. Progressivement la mère et la fille se saisissent à leur niveau, à leur petit niveau, des objectifs simples, de notre accompagnement, la jeune commence vraiment à s'opposer de plus en plus à son beau-père et à ne plus se laisser faire, et la mère a mis plus de temps parce qu'elle était vraiment au prise avec ses contradictions entre son impossibilité de choisir clairement entre son mari et sa fille. Alors le travail du SIEE va consister à faire prendre conscience à Madame de la maltraitance qu'elle subissait elle-même et sa fille, et on a aussi cherché avec elle des solutions alternatives, des solutions d'accueil pour que la jeune puisse vivre de bons moments en dehors de sa famille donc on a trouvé dans l'entourage, on a cherché avec eux, on a trouvé dans l'entourage une famille malgache qui est amie de la mère, chez qui la jeune aimait bien aller. Cette famille est dans le Finistère donc on est allé rencontrer la famille d'accueil amie pour voir un petit peu les conditions d'accueil et on a pu pérenniser des accueils réguliers donc toutes les vacances scolaires, les quinze jours d'affilée et de temps en temps un week-end, chose que Monsieur ne voulait pas non plus.

Marc Rouzeau :

On en est où aujourd'hui, Mélanie, dans cette situation ? Durée du suivi ? Durée de cette intervention intensive ? Ça a duré combien de temps ?

Mélanie Minguet :

J'allais y venir. Quatre mois, on pourra dire même plus, pour le moment on en est à quatre mois. Il y a eu un constat d'amélioration au-delà des quatre mois. Le beau-père s'est désinvesti progressivement de la prise en charge et de la gestion de cette jeune. Il l'ignorait complètement. La mère a commencé à prendre conscience de ce qu'elle vivait et a commencé à nous parler de séparation, un petit peu, au début c'était de temps en temps elle commençait à en parler. Quand la crise a été passée, on a, parce que la vocation du SIEE, Nicole vous en parlera c'est une intervention massive mais assez courte dans le temps finalement, et on a mis en place une aide éducative de consolidation avec une collègue au CDAS qui prend le relais et qui connaît la situation parce qu'elle vient aux commissions avec nous, et qui du coup consolide tout ce que l'on a pu mettre en place dans ce suivi intensif donc on a proposé à la famille cet AEC, Aide éducative de consolidation mais finalement elle s'est arrêtée assez vite parce que la mère et la fille ne s'en sont pas vraiment saisis donc elles ont souhaité arrêter. Ce n'est que trois mois après que Madame est revenue vers nous mais comme ça pour nous dire qu'elle avait quitté le domicile, qu'elle avait trouvé par elle-même un logement, alors que c'était vraiment très étonnant, vu tout ce qu'elle a pu nous dire auparavant, qu'elle avait trouvé un logement et qu'elle avait déménagé avec sa fille, et qu'elle entamait une démarche de séparation.

Marc Rouzeau :

Merci. Merci pour cet exemple tout à fait concret. Alors bien évidemment les éléments que l'on va présenter tout au long de la matinée n'ont pas vocation à révolutionner la protection de l'enfance, n'empêche que Nicole j'imagine que dans l'accompagnement que vous faites de cette expérimentation, vous voyez, et je crois qu'on le pressent ce matin, vous voyez évoluer un petit peu les postures professionnelles et puis aussi derrière les postures professionnelles les fonctionnements

de l'organisation. Alors le SIEE, quel principe ? Quelle condition d'organisation pour que tout ça finalement paraisse aujourd'hui relativement fluide quand on écoute Mélanie ?

Nicole Santarelli :

Je vais présenter rapidement pour ne pas être trop envahissante. Les principes en fait significatifs de l'action SIEE qui a commencé donc dans notre service en janvier 2014, donc ça fait un an et demi. Le but de l'action en fait un principe de l'action c'est d'utiliser la crise familiale ou en tous cas les difficultés très graves qui nous sont amenées par les parents la plupart du temps mais aussi par des informations préoccupantes concernant le comportement d'enfants ou de jeunes, d'utiliser en tous cas ce moment de crise comme levier d'aide et de changement dans la famille avec une intervention à chaud c'est-à-dire très rapide, à partir du moment où on a les informations concernant la situation, réactive, intensive et en dehors de cadre contractuel formalisé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contrat administratif ou institutionnel, il n'y a pas de saisine judiciaire, seul tout ce que l'on demande c'est aux parents en leur expliquant comment on intervient, c'est d'accepter l'intensivité et la pluridisciplinarité de l'intervention, c'est finalement la seule chose que l'on va négocier dès le départ avec les parents et s'ils sont d'accord, s'ils nous donnent leur accord, on démarre tout de suite.

Alors l'action vise clairement l'alternative au placement, c'est-à-dire que les professionnels vont adopter dès le départ une posture volontariste afin d'éviter autant faire se peut le placement de l'enfant en prenant en compte les points d'appuis de la famille, de son environnement, c'est-à-dire on va tenter de soutenir ou voire de faire émerger des compétences parentales qui vont nous permettre nous de nous appuyer dessus pour éviter ce placement. Donc il y a une volonté pour les professionnels de faire autrement parce que c'est vrai que l'on ne va pas avoir une réponse standardisée ou une réponse, on ne va pas comme disait Mélanie, on ne va pas déployer le parapluie tout de suite, on ne va pas être dans cette posture-là, on va vraiment essayer même de laisser perdurer la crise, de ne pas forcément tenter de l'apaiser dès le départ mais de travailler avec, en étant très présent de façon à ce que la crise en fait, que ces moments très difficiles dans une famille permettent à chacun d'avancer et de se dire peut-être qu'on peut trouver des solutions sans passer par le placement.

Marc Rouzeau :

Nicole du coup votre rôle est différent par rapport, dans le travail de conseillère technique, est-ce qu'il est différent ou finalement c'est le même métier que vous soyez en soutien d'une intervention classique en polyvalence ou là en soutien, est-ce que ça change des choses dans les relations avec vos collègues et dans le dispositif de conseillère technique ?

Nicole Santarelli :

Je suis toujours conseillère technique, c'est toujours le même métier mais ceci dit ça nécessite en termes d'organisation et de réactivité vraiment quelque chose d'important. Les collègues vont intervenir de façon intensive, réactive mais du coup elles ont besoin aussi d'être soutenues en permanence. Alors les professionnels peuvent intervenir sur des créneaux horaires bien sûr en dehors des heures d'ouverture du service, elles peuvent intervenir le soir, ce qui veut dire qu'il faut qu'un cadre soit présent auprès d'elles même quand elles sont dans les familles le soir donc il y a vraiment, l'encadrement technique est quand même important, réactif, c'est-à-dire que j'ai un portable, les collègues ont leur portable, elles peuvent me joindre sur le portable. De la même façon que nous donnons nos numéros de portable aux familles, le portable du CDAS bien sûr, de façon à ce que les familles puissent nous joindre, joindre directement les professionnels par portable quand il y a un besoin ou une accélération ou une autre crise qui surgir. Et en plus, on a quand même beaucoup un public d'adolescents, c'est une intervention qui convient bien à ces publics là parce qu'ils génèrent beaucoup de conflit et de problèmes dans les familles de part leur comportement, ce sont des ados qui vont fuguer, qui vont se déscolariser, qui vont être souvent dans de l'agression, de la violence, des conduites prédélinquantes, c'est plutôt ce public là que l'on a beaucoup eu. Je pourrais donner plus tard quelques statistiques

Marc Rouzeau :

Juste peut-être pour conclure et on va échanger avec la salle, quelques chiffres, combien de jeunes ont été concernés ? Combien de situations ? Et combien de professionnels entre guillemets sont embarqués dans cette expérimentation dans votre CDAS ?

Nicole Santarelli :

Alors les professionnels sont, il y a en termes de métiers, il y a des assistantes sociales, une éducatrice spécialisée, une psychologue, une travailleuse familiale qui est intégrée à l'équipe du SIEE. Il y a deux puéricultrices, et une psychologue qui a été recrutée sur un profil un peu particulier.

Marc Rouzeau :

Et pour être bien clair avec votre dispositif, les professionnels dont vous venez de parler ne sont pas mobilisés à 100 % dans ce service, c'est un dispositif interne à votre CDAS et les professionnels sont mobilisés sur la base du volontariat et de manière partielle, c'est bien ça ?

Nicole Santarelli :

C'est bien ça, mobilisé sur la base du volontariat pour les collègues présentes au CDAS habituellement, sur un temps partiel puisqu'à côté de ça elles gardent leur fonction habituelle, et leur travail habituel dans l'accompagnement des familles classiques. Par contre il y a eu deux embauches spécifiques qui sont la psychologue à mi-temps et la travailleuse familiale à 80 % qui a été embauché sur un profil de poste de nouveau.

Marc Rouzeau :

Combien de jeunes depuis ? Combien de situations ?

Nicole Santarelli :

Nous avons traité vingt familles, ce qui représente 25 jeunes. 25 jeunes qui ont participé à cette action, expérimentation. Ce que je voulais dire en ce qui concerne la prise de risques parce que c'est quand même quelque chose qui a insécurisé l'équipe au départ, ce n'était pas évident. La prise de risque est quand même réelle puisque l'enfant quand on intervient sur un type de famille où forcément l'enfant est dans une situation soit de danger avéré soit de risque de danger assez élevé. Et il va falloir passer outre, c'est-à-dire faire avec ça, entraîner la famille dans notre action en leur disant parce que souvent quand il s'agit d'ado, ce sont les parents qui sont demandeurs que l'on exclut l'ado de la famille, ils nous disent « je n'en peux plus, on a tout essayé, il faut que le jeune parte », et ils demandent souvent le placement ou alors ce sont des jeunes, les parents ne veulent pas le placement mais ils se mettent tellement en danger dans leur vie quotidienne, on a beaucoup de filles notamment qui ont vraiment des conduites à risques très élevées qu'effectivement la question du placement peut tout à fait se poser légitimement. Et il fallait beaucoup sécuriser les équipes et ce que l'on s'est aperçu c'est qu'au fur et à mesure des interventions et de l'expérience accumulée par les collègues, l'équipe a vraiment gagné en sécurité, en sécurité professionnelle, mais en fait au fil de l'accompagnement les parents gagnent aussi en sécurité, c'est-à-dire ils se sentent soutenus d'une façon intensive et réactive qui leur permet finalement de prendre du recul. On utilise aussi beaucoup des outils qui leur permettent aussi de prendre du recul. Il y a les engagements mutuels dont parlait Mélanie mais il y a aussi des questionnaires que l'on donne aux parents et aux enfants et où ça les aide un peu à se décrire eux-mêmes, à décrire leurs attentes, à décrire comment ils voient leurs parents, comment les parents voient leurs enfants, en les aidant à prendre du recul et à en sortir quelque chose de beaucoup plus positif que ce qu'ils peuvent en dire comme ça d'emblée quand ils sont en plein conflits.

Marc Rouzeau :

Nicole, merci. Je propose que l'on bascule en invitant à échanger avec vous trois et avec la salle sur un propos de Laurent, peut-être, il est à distance, il est au siège, il a quatre équipes qui sont embarquées dans des expérimentations qui sont toutes différentes. Premier enseignement, vous avez lancé ça, vous avez sollicité ces expérimentations il y a 3-4 ans, on voit elles ont un an et demi, deux ans aujourd'hui d'antériorité. Premier enseignement du côté du siège ? Là vous êtes avec les nouveaux élus, qu'est-ce que vous leur en avez dit ? Jusqu'où vous allez leur vendre l'affaire ?

Laurent Laroche :

Bien sûr on a envie de continuer et on se pose bien sûr la question de savoir comment continuer, est-ce qu'il faut essayer, est-ce qu'il faut encore engranger de l'expérience et c'est une question que l'on a pour nous et bien sûr se posent les conditions de cet essaimage et de la poursuite et de notamment celle des moyens, il faut aussi le dire. Donc on est en cours d'évaluation actuellement, l'évaluation sera prête cet été et c'est d'ailleurs une évaluation qui inclus les familles et les jeunes c'est-à-dire ce n'est pas qu'une évaluation institutionnelle, c'est une évaluation aussi des actions et des interventions et des conséquences sur les jeunes, et justement c'est ça qui nous pousse à continuer, c'est-à-dire que, Nicole ne l'a pas dit, mais je crois savoir que sur ces 25 jeunes, certains n'ont pas échappé au placement et c'était nécessaire, mais une grande majorité y a échappé donc on peut se dire quand même que par rapport à l'objectif de départ, a priori on sent que l'on tient le bon bout je vais dire ça comme ça, donc c'est quand même une grande satisfaction. Et puis peut-être que la plus grande satisfaction qui est la mienne de là où je suis, pour reprendre tes propos Marc, c'est de voir ces équipes avec un réel engouement, avec une réelle envie de faire et qui retrouve ce sens et qui retrouve l'intérêt de l'intervention et je pense qu'elles le manifestent mieux que moi, mais qui vraiment sont impliquées dans ces interventions et retrouvent le sens par l'initiative qu'elles peuvent porter, on l'a dit, elles l'ont dit elles-mêmes, elles agissent au moment où il leur semble opportun avec les moyens et les méthodes qui leur semblent opportunes. Donc voilà il y a tout lieu de penser que normalement comme ça on s'y retrouve.

Marc Rouzeau :

Merci. Questions ? Réactions ? Témoignages complémentaires ? Qui veut bien démarrer ? Je vous propose en deux mots de nous dire qui vous êtes, vos fonctions et puis on échange avec les différents intervenants.

Martine Roch, directrice de service éducatif à Colmar :

Bonjour à tous, je suis directrice d'un service AEMO avec hébergement exceptionnel et service d'accueil éducatif de jour. Lorsque je vous écoute effectivement je suis très intéressée car ce que vous faites a de fortes similitudes avec ce que nous faisons au niveau de notre service d'AEMO avec hébergement exceptionnel, si ce n'est qu'effectivement nous avons un mandat et que vous vous n'en avez pas. Donc c'est la question en fait d'intervention sans mandat qui m'interroge, au sein même des espaces de solidarité, voilà c'est très intéressant. L'idée aussi que ce soit un dispositif alternatif au placement, effectivement lorsque nous-mêmes avons mis en place le dispositif d'AEMO avec hébergement exceptionnel en septembre 2011 donc c'est un peu récent aussi. J'ai oublié de dire que je représente la fondation Apprentis d'Auteuil. L'idée c'était vraiment d'être un dispositif alternatif au placement, il se trouve qu'au bout de quatre ans et des évaluations chaque année et un comité de pilotage qui se met en place chaque année, on s'aperçoit qu'il y a effectivement des placements, mais que pour autant ces placements se font de façon beaucoup plus sereine, que les familles et les jeunes acceptent ces placements, peuvent en tirer profit aussi car ils sont compris et qu'il y a effectivement du sens qui a été mis à ce nécessaire éloignement. Bien entendu pour avoir travaillé de nombreuses années en maisons d'enfants, mais depuis dix ans en milieu ouvert, je suis pour éviter les séparations parents-enfants parce que quoi qu'il arrive on ne les évite jamais vraiment complètement, vu que les gamins de toute façon rentrent chez eux une fois tous les quinze jours à peu près, si tout va bien, pendant les vacances scolaires et qu'effectivement malgré le travail de

qualité que mettent en place les maisons d'enfants pour le travail auprès des familles, rien ne remplace deux interventions par semaine, etc.

Voilà et je suis intéressée aussi par la question de la mise en place d'activités collectives pour les jeunes que vous accompagner. Nous l'avons mis en place aussi à notre niveau car il nous semble intéressant de voir à l'enfant ou au jeune, enfin nous c'est 3-18 ans, à la fois le jeune en tant que personne dans sa famille et le jeune dans son environnement et le jeune aussi au sein de la société de pairs. En tous cas je suis très heureuse de voir qu'un dispositif hors mandat existe.

Marc Rouzeau :

Merci. Peut-être avant de proposer des réactions et des prolongements, y a-t-il d'autres prises de paroles et en particulier d'autres témoignages qui pourraient amener à ce que l'on croise un peu les expériences. Madame en haut ? On se prend 3-4 prises de parole et on commence ensemble réfléchir un petit peu à ses questions de mandat, donc là on retient mandat, la place du mandat, quand il n'y a pas de mandat, la question de situation collective proposée aux jeunes. Oui Madame ?

Une femme :

Ce n'est pas une expérience, c'est une vraie question un peu pragmatique. Je me présente, je suis directrice adjointe du développement social sur le département de l'Essonne, cette direction a en charge les territoires, enfin les maisons départementales des solidarités et moi en plus j'ai une fonction de conseillère technique en travail social au niveau départemental. Alors j'ai une question très pragmatique, mais nous au jour d'aujourd'hui nos services de polyvalence on a déjà du mal à ouvrir tous les jours et à accueillir tout le public et à faire de l'accompagnement donc je me demandais, alors j'ai vu que vous aviez eu des moyens supplémentaires avec deux postes mais évidemment je me demande comment vous faites ?

Marc Rouzeau :

D'accord. Est-ce qu'il y a une troisième prise de parole ? Madame ? Donc la question des moyens et de l'organisation concrète.

Une femme :

Je suis éducatrice en Corrèze dans un service de placement éducatif à domicile, et de service éducatif en milieu ouvert avec hébergement donc dans les deux cas on fait des interventions à domicile, pouvant aller jusqu'au quotidien, on est cinq éducateurs et on a ouvert il y a trois ans, un peu plus de trois ans maintenant. Moi la question que l'on se pose au quotidien et qui a fait écho à travers votre témoignage c'est la notion du temps. La notion du temps dans nos mesures, à certain moment on les trouve trop longue pour les familles, pour nous, des fois pas assez, à quel moment ça doit s'arrêter pour le bien-être des enfants qui nous sont confiés parce que nous par contre dans les 99 % du temps on a un mandat.

Marc Rouzeau :

Donc on va revenir sur cet élément-là aussi. Je regarde s'il y a une dernière prise de parole ? Oui, monsieur ? Après on va faire réagir et après il y a deux dames au troisième rang. Monsieur au deuxième rang ?

Dominique Le Clerc, ex DGA Solidarité dans la Sarthe :

Simplement un élément qui me pose un peu question, c'est la question du mandat, finalement cette question du mandat, il me semble que par rapport aux conseils départementaux, la question n'a pas à être posée, dans la mesure où la loi de 2007 donne toute légitimité au président du conseil départemental pour être chef de file de l'action sociale et pour en quelque sorte mandater ses services d'intervention dans le cadre de la prévention avec les familles.

Marc Rouzeau :

Je propose de me retourner vers nos invités, alors je propose que l'on parte sur les questions avec Laurent si tu en es d'accord sur l'organisation concrète du dispositif en termes de moyens, puis Nicole peut-être revenir, Nicole et Mélanie, peut-être Mélanie sur la question du timing, alors vous avez dit à la fois sur la durée mais aussi vous avez parlé de réactivité, de souplesse, vous avez dit des assistantes sociales qui vont à domicile le soir, j'aimerais bien que l'on revienne là-dessus. On échappe un peu des fois aux images un peu cliché de la fonction publique territoriale et en particulier de la polyvalence, donc ça sera intéressant d'avoir votre avis, savoir si ça change quelque chose par rapport à avant. Et puis peut-être avec Nicole sur le mandat, et puis on reviendra peut-être vers nos invités sur ces questions-là. Laurent sur les conditions concrètes, comment on rend ça possible dans une organisation en tension puisque quand tu disais tout à l'heure que tout ça est parti d'un conflit social. Un conflit social sous fond de tension budgétaire particulièrement importante.

Laurent Laroche :

Effectivement on est parti d'une situation qui était déjà tendue et elle le demeure, il faut être honnête, donc c'est vrai, on a comme le disait Nicole tout de suite, on a injecté quelques moyens complémentaires qui permettent la décharge finalement de ces travailleurs sociaux pour se spécialiser à un certain moment sur les interventions qu'ils ont identifiées donc c'est un système un peu donnant donnant mais là on voit le plus, mais il faut aussi parler des gains. Les gains notamment, si je faisais les décomptes un peu de manière très comptable, on pourrait se dire que si on met dans la balance la douzaine, la quinzaine de placement évité, comptabilisez-les, vous savez combien coûte un placement annuellement, c'est plus qu'un poste donc voilà, on voit bien que derrière il y a quand même pour la collectivité y compris des gains. Je ne parle pas des gains sociétaux, bien sûr mais si on est simplement sous l'angle de la gestion et de l'organisation, il y a des gains. Et puis là aussi en termes d'organisation c'est vrai que c'est l'un des questionnements, on n'a pas encore l'évaluation, mais c'est un des questionnements, on voit bien que l'on oscille entre polyvalence et spécialisation. Et ça c'est notre vraie question, on tient beaucoup dans ce département à la question de la polyvalence, au caractère pluridisciplinaire des interventions. Pour autant on voit bien que dans certaines situations telles que celles-ci, la spécialisation est intéressante. Là il se trouve que dans ce CDAS-là, ce n'est pas le cas forcément dans les autres, la spécialisation se fait en plus avec des personnes qui sont sur la polyvalence, c'est le paradoxe. Donc voilà tout ça mérite d'être évalué, ça fait parti des questions qui restent ouvertes et que l'on se pose encore.

Marc Rouzeau :

Alors peut-être Nicole, justement sur la spécialisation polyvalence, cette question de l'intégration des différents professionnels dans l'équipe et globalement qu'en pensent les gens de l'aide sociale à l'enfance, cette idée que l'on pourrait repousser un peu les seuils du placement et du coup est-ce que vous pouvez revenir sur la question de cette intervention avec ou sans mandat ? Qu'est-ce que ça change dans la relation aussi à vos partenaires qui ont des mandats et qui vous voient peut-être aller moins vite vers eux ?

Nicole Santarelli :

C'est vrai que c'est l'aspect novateur qui a été quand même beaucoup questionné, le fait que ses prises en charge effectivement finalement assez spécialisées sont finalement des prises en charge éducatives sans mandat, sans contrat. Enfin sans mandat en dehors du mandat que l'on a par la loi de 2007. En fait ça a généré beaucoup de questions aussi en interne dans les équipes, c'est vrai que les collègues de l'aide sociale à l'enfance se sont un peu questionnés, ils avaient l'impression un peu d'être aussi dépossédés de, ce n'est pas évident que l'on puisse dans la même équipe, dire bah voilà nous on travaille autrement, on évite des placements alors que ces collègues-là font vraiment un gros boulot sur le placement, le suivi des enfants, etc. donc ça n'a pas été, maintenant je pense que c'est très bien intégré dans le fonctionnement du CDAS. Dans l'équipe du SIEE, il y a deux éducatrices de l'aide sociale à l'enfance qui participent, en plus de leur travail classique à l'ASE, du suivi des enfants confiés. Mais ce qui est important, ce qui était vraiment important pour nous c'est que ces

familles-là restent prises en charge dans le cadre de la polyvalence non seulement parce que c'étaient les assistants sociaux qui allaient, voilà, mais parce que ça évitait ce que l'on a voulu faire au départ une rupture dans la prise en charge de la famille, classiquement en tous cas en Ille-et-Vilaine, les mesures éducatives sont prises en charge par des services très souvent, des services extérieurs, quand elles sont judiciaires bien sûr, mais même aussi en grande partie quand elles sont contractuelles. Et de ce fait-là nous avons constaté que ça provoquait des ruptures dans la prise en charge de la famille qui venait rencontrer le service social, qui commençait un accompagnement important souvent, qui allait vers une mesure éducative et là pof on changeait complètement et de service et aussi sans doute de méthodologie d'intervention et de référents, qu'il y avait un autre travail d'affiliation qui devait se faire avec le service extérieur, et que souvent au moment de la signature notamment des contrats d'AED, les familles n'adhéraient pas vraiment à ce qu'on leur proposait, c'est-à-dire on mettait des objectifs mais qui n'était pas forcément les leurs, en tous cas pas exprimés comme elle elle l'aurait exprimé. On mettait des choses généralistes, on met des choses souvent assez généralistes dans les contrats d'AED, soutien à la parentalité, soutien au positionnement de la mère, soutien à l'autorité ou des choses comme ça ou bien le scolaire, on fixe des objectifs mais ça reste quand même, souvent ce n'est pas avec les mots des parents ni avec ce que eux auraient vraiment exprimés. Et en plus le fait de signer des contrats devant des responsables enfance-famille, ce n'est pas anodin pour une famille, ça crée souvent une peur.

Marc Rouzeau :

Donc Nicole, intervention de première ligne.

Nicole Santarelli :

Voilà, on voulait que ça reste dans ce cadre-là, qu'il n'y ait pas de rupture dans l'histoire de la famille, dans l'histoire de l'enfant, qu'il n'ait pas une prise en charge au départ par des collègues de la polyvalence qui vont investir, travailler, accompagner, et au bout d'un moment on arrête tout, on confie ça à un autre service qui lui ne peut pas intervenir forcément rapidement donc il va y avoir un espèce de délai de carence, et on va repartir complètement sur autre chose et on s'est aperçu quand même que ça avait pour certaines familles des effets assez peu productifs.

Marc Rouzeau :

Merci. Mélanie sur le timing, la gestion du temps, réactivité, souplesse et durée ?

Mélanie Minguet :

Alors c'est vrai que nous avant de commencer on nous a demandé de réfléchir à notre idéal, finalement on s'est posé presque un an sur qu'est-ce que ce que l'on avait envie de faire effectivement de mieux, redonner du sens à notre travail et on a bien dit que l'on voulait bien le faire et faire plein de choses mais que l'on n'était pas kamikaze donc on a eu des moyens supplémentaires, on en a parlé. Ça veut dire que concrètement sur notre temps de travail on a du temps dégagé, c'est-à-dire il y a des choses que l'on ne fait plus, des situations que l'on n'a plus parce qu'une collègue est en renfort pour prendre ce genre de situations. Alors on intervient en binôme, je réponds à la question comment vous faites ? Quand on dit deux fois par semaine, ce n'est pas forcément moi deux fois par semaine, ça peut être la psycho, ça peut être la TISF, c'est vrai que la TISF internalisé en CDAS c'est une révolution, elle est là, on lui demande de venir. Le mardi je suis dans une famille et je vois qu'il y a un conflit ou que les enfants, parce qu'il n'y a pas que des ados, on a beaucoup parlé des ados mais il y a aussi des petits, je lui demande de venir le lendemain, elle vient le lendemain. Je suis au domicile avec une ado en crise qui s'enferme dans sa chambre, j'appelle la psychologue, elle vient. Donc ce sont des choses qui ne se font pas habituellement et c'est là où l'on dit on peut le faire parce qu'on a l'équipe, on n'est pas tout seul dans cette situation à porter. On a l'équipe.

Marc Rouzeau :

Il y avait deux questions, il y avait trois mains dans le premier carré donc il y avait deux dames, s'il vous plaît pour le micro, il y avait deux dames au troisième rang, et je crois qu'il y avait Martine Duchene qui est la coordinatrice de ces actions voulait intervenir. Allez on prend les trois réactions les unes après les autres. Madame ?

Nadine Aura, conseil départemental du Finistère :

Je suis responsable du placement éducatif à domicile. Le placement éducatif en Finistère s'inscrit dans un cadre judiciaire, de placement, avec pour objectif d'accompagner les retours dans une majorité des cas, mais également de prévenir les placements, et nous disposons d'une commission qui vérifie si l'indication de PEAD est bien adéquate, et je voulais savoir si vous à votre niveau qu'est-ce que vous observez, regardez pour dans votre commission d'admission SIEE pour prendre en charge une situation ?

Une femme :

Bonjour, je suis éducatrice spécialisée dans un club de prévention spécialisée dans les Hauts-de-Seine, donc je voulais revenir sur justement le non mandat parce que c'est l'un des principes de la prévention spécialisée et je trouve ça intéressant que ça soit mis maintenant dans des établissements on va dire dans des institutions directement de placement en fait. Et je pense que cette notion de non mandat, il faudrait l'instaurer dans différents services, je pense que c'est très bien ce que vous faites et qu'en développant un peu plus ces actions-là je pense que l'on pourrait réussir à faire quelque chose puisque nous dans notre champ d'intervention, on travaille avec les familles, on travaille avec les jeunes mais c'est de la libre-adhésion, c'est-à-dire que nous on va à la recherche des jeunes et on les sollicite pour savoir s'ils veulent travailler avec nous, il n'y a aucune obligation, ils viennent s'ils ont envie, et donc ce principe de non mandat je pense que c'est intéressant aussi. Voilà.

Marc Rouzeau :

Merci. Alors il y a une demande de parole ici, il y a Martine Duchene, on va passer la parole à Martine Duchene, on va ensuite venir voir Madame au premier rang et puis on va passer la parole à Daniel parce que tout ce que vous venez de dire renvoie aussi à l'une des questions, rappelez-vous hier en plénière, on vous a proposé de faire passer des questions donc on a quelques questions qui vont aussi alimenter et une partie de ce que vous venez de dire sur le mandat renvoie à une question un peu iconoclaste mais que l'on va pousser avec Daniel donc ça va nous permettre de revenir sur cette question du mandat. Martine ?

Martine Duchene :

Oui, juste compléter, je pense que mes collègues ne m'en voudront pas, je suis chef de projet sur la démarche. Le témoignage porte beaucoup là sur l'action, je me permets de rajouter parce qu'elles ne le disent pas mais cette démarche-là est une démarche en profondeur, ça a été une vraie chance pour notre institution, il y a eu un vrai portage politique, tu l'as dit Laurent mais je crois qu'il faut le souligner. C'est important pour les équipes qui veulent s'engager, c'est-à-dire que l'on a quand même un président qui s'est engagé publiquement sur la question du risque, et je crois que ça a quand même soulagé les équipes et il y a eu un croisement de volontés, c'est-à-dire que l'on avait des équipes qui étaient mûres, qui voyait bien qu'elles arrivaient au bout de certaines choses et elles avaient envie de faire autrement. Et le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a fait un choix, mais un vrai choix puisqu'ils ont même créé un poste de chef de projet, et on a mis beaucoup de temps à initier la démarche, les équipes se sont engagées mais c'est long. Je dis ça pour ceux qui veulent s'engager, il faut accepter que les équipes, à un moment donné elles s'arrêtent de fonctionner, ça s'est extraordinaire, elles arrêtent de fonctionner et il faut tout un temps nécessaire où elles se remettent à échanger sur le sens des choses et non plus sur des dossiers individuels et ça c'est très long mais ça fait qu'à un moment donné, toutes les forces vives sont là, on rappelle, Laurent l'a dit mais c'est hyper important aussi, c'est une démarche en recherche-action donc ça veut dire que le

travail que l'on fait avec Askoria Bretagne, Marc, tu es là mais tout le travail que l'on fait avec des chercheurs, Catherine est là aussi, ça vient alimenter et c'est extraordinaire parce que c'est très long aussi mais on voit comment maintenant au bout d'un an et demi de fonctionnement des actions et tout le travail qui est fait aussi avec Askoria, on voit comment c'est passionnant, comment la pratique va alimenter la recherche, comment la recherche apporte des ressources aussi à la pratique, et on voit des équipes qui plus ça va, plus s'engagent. La question de la prise de risque n'est plus la même qu'au début c'est-à-dire qu'elles ont pris de l'assurance professionnelle. Nicole le dit très bien dans l'accompagnement ça change aussi. Et quand on écoute les équipes si elles étaient toutes là à vous parler, elles diraient mais c'est « on ose, aujourd'hui on ose davantage qu'auparavant ». Alors elles ne font pas toujours des choses révolutionnaires, elles vous le disent mais au moins elles y vont et l'engagement, j'ai entendu hier on entendait Léo à la tribune, la question de l'engagement des personnes, enfin des travailleurs sociaux près des familles, là il y est c'est comme si nos équipes avaient retrouvé une certaine capacité d'agir et ça je trouve ça passionnant. Voilà c'était simplement l'éclairage que je voulais apporter.

Marc Rouzeau :

Merci. Dernière réaction, Madame au premier rang ?

Véronique Lemoine, psychologue territorial dans le Centre Finistère du département, toute la partie rurale :

Votre façon de travailler rejoint la nôtre, à savoir que nous sommes auprès de familles qui sont enkystées dans des souffrances de longue date, qui ont un seuil du tolérable très élevé, à la douleur, à la souffrance, et qui ont déployé déjà, ce qu'il semble pour eux être des méthodes de se protéger de la souffrance en cultivant des résistances, des moyens de défense. Nous intervenons, en tant que psychologue, j'interviens avec mes collègues éducateurs et assistantes sociales en prévention comme en protection. Donc on m'interpelle au moment du recueil de l'information préoccupante, quand se pose justement des questions autour de la souffrance psychologique, et je co-interviens, alors matin, soir, on n'est pas, à 5h on est encore au travail, on se cale justement sur la disponibilité des familles, des enfants. Donc toute la part d'évaluation est appréciée en prévention. Je dis souvent aux familles, je ne me vois pas me présenter chez un dentiste et lui dire ce qu'il doit faire avec ma bouche, donc la chance que nous avons ce sont des familles qui s'offrent à notre appréciation de leur souffrance et c'est tout cet apprivoisement que nous offrons en prévention aux familles. Vous travaillez en ville, je travaille dans le rural et je retrouve des points de similitude. Quand la famille se laisse approcher, je peux leur dire aussi, et mes collègues travailleurs sociaux de la même façon, c'est que la notion de parapluie nous fait violence, extrêmement violence, à savoir que si l'on doit aller chercher nos collègues du judiciaire, ce n'est pas pour nous protéger nous ou faire cesser nos inquiétudes à nous, notre impuissance professionnelle à nous, c'est bien parce qu'à un moment donné, ils ont besoin d'être protégés et tout l'apprivoisement n'a pas pu se faire malgré la mobilisation que nous avons déployé et notre pluridisciplinarité. En tant que psychologue en protection malheureusement et c'est pour ça que je trouvais intéressant quand vous parlez de nos collègues, aussi en protection on travaille avec des collègues dans les mêmes CDAS, prévention et protection, je ne retrouve pas la même vivacité une fois la mesure de protection est posée. En ce qui concerne la notion de mandat, j'ai envie de dire, dès l'instant où l'équipe est co-identifiée pour approcher et apprivoiser la famille sur cette notion de crise, nos supérieurs valident l'intervention, et la notion de délai est approchée et appréciée avec nos supérieurs. Qu'est-ce que l'on va tenter et à quoi on expose la famille à l'impossible.

Marc Rouzeau :

Si vous le voulez bien je prends appui sur votre intervention pour me tourner vers Daniel et cette question recueillie hier en plénière sur justement le mandat et ce sera l'occasion peut-être de passer la parole à Julie Fergane, substitut au Procureur à Mulhouse sur un peu cette frontière prévention,

protection et la place des décisions à la fois administratives et judiciaires en protection de l'enfance. Daniel ?

Daniel Macé :

Oui effectivement c'est une question qui secoue un peu comme tu disais, c'est même une proposition de modifier le cadre juridique, c'est une personne qui travaille dans le sud de la France, qui est peut-être probablement dans la salle d'ailleurs, qui se reconnaîtra, qui propose de sortir des conflits de loyauté et de retravailler sur la place des parents et de réformer la protection de l'enfance en supprimant tout simplement les OPP ou Ordonnances de Placement Provisoire et de les remplacer par une mesure de tutelle parentale qui se déclinerait cette fois-là en intervention à domicile ou en placement donc effectivement là on va encore plus loin puisque l'on est sur des propositions de modifications législatives.

Marc Rouzeau :

Alors peut-être se tourner vers Julie Fergane, sur le cadre aujourd'hui, le cadre demain, est-ce que d'abord on peut imaginer des transformations profondes où finalement quand on écoute ce que l'on a entendu hier avec la Secrétaire d'Etat, quand on regarde l'évolution de 2007, on est dans des changements incrémentaux, par petits pas finalement. Une révolution est possible dans le cadre juridique ? Qui changerait complètement la manière de repérer les mandats des uns et des autres ? Les missions des uns et des autres ? Les relations entre les uns et les autres ?

Julie Fergane :

Alors j'ai envie de vous répondre que tout est possible évidemment puisque l'on a bien pu penser et digérer et mettre en pratique la loi du 5 mars 2007 qui en termes de répartition des rôles était quand même une révolution et qui mettait fin à ce que l'on peut appeler, disons-le une certaine toute puissance judiciaire et ça a été, je crois, difficile pour les magistrats de la jeunesse pour les Parquetiers et pour les Juges des enfants de l'intégrer cette loi et d'arriver effectivement à se cantonner à sa stricte subsidiarité donc en la matière je ne crois pas qu'il y ait des révolutions impossibles, maintenant est-ce que l'on a besoin véritablement de révolution ou est-ce que l'on est sur la consolidation d'acquis qui pour l'instant sont intéressants, je crois que la réponse deux est, à mon avis, préférable en l'état où on en est. Repenser les ordonnances de placement provisoire, repenser le placement et repenser l'intervention judiciaire, pourquoi pas, dans la proposition qui est faite. Alors ce qui est difficile à comprendre dans la proposition parce que c'est le jeu de la question, c'est forcément très synthétique, c'est de savoir pourquoi est-ce que l'on veut penser les choses à l'inverse ? Pourquoi est-ce que l'on veut penser une mesure juridique qui aurait un effet sur les parents et pas sur les enfants puisqu'au final on a des ordonnances de placement provisoire parce qu'on a l'enfant au cœur du dispositif, et c'est l'intérêt de l'enfant que l'on veut protéger et c'est l'enfant qui est sujet, même si effectivement c'est lui qui est l'objet de l'ordonnance de placement provisoire. Donc je pense que la question repose là aussi là-dessus, sur comment est-ce que l'on pense une ordonnance de placement ? Comment est-ce que l'on ne transforme pas dans l'urgence, dans le bricolage, dans la gestion des aléas matériels, des difficultés en termes de personnels, de moyens, etc., comment est-ce que l'on cesse de faire de l'enfant un objet de placement alors que juridiquement il est sensé être le sujet et le cœur des préoccupations, et je crois que l'idée effectivement d'aller sur une tutelle parentale, c'est sous-entendre effectivement que l'on repense le système de façon à dire que l'enfant ne doit plus être objet et dans nos bricolages respectifs, faute de moyens parfois, il devient objet et donc repensons les choses en le remettant en tant que sujet. Et je crois que le problème ne devrait pas se poser en ces termes-là parce que l'on devrait être en capacité effectivement de toujours penser l'enfant comme sujet et son intérêt supérieur. Et le système juridique que l'on a est basé sur ce point-là donc je ne pense pas qu'il ait besoin de réformer ce point-là, besoin d'améliorer nos pratiques et nos difficultés.

Marc Rouzeau :

Julie Fergane j'en profite pour placer une deuxième question récupérée hier en plénière : comment on devient substitut du Procureur ou comment on devient aussi Juge des enfants, y a-t-il une formation outre la formation juridique, y a-t-il une formation spécifique pour assumer ce type de responsabilité ? Comment vous êtes devenues substitut du Procureur en charge des mineurs ?

Julie Fergane :

Alors ce n'est pas forcément extrêmement rassurant ce que je vais vous expliquer là. On devient avant tout magistrat, on intègre l'Ecole Nationale de la Magistrature, après soit un master, soit un Institut d'Etudes Politiques. On a une formation généraliste, qui est à la fois théorique et pratique en juridiction qui dure 31 mois en totalité et dans ces 31 mois, la fin de la formation est une spécialisation dans la première fonction choisie, et choisie en fonction du classement de sortie, donc les gens qui choisissent un premier poste de juge des enfants verront leur trois derniers mois de fonction orientés sur cette fonction juge des enfants, avec une formation, encore une fois, qui est théorique à l'école de la Magistrature et pratique en juridiction, et qui sera axer à toutes les questions qui ont trait à la fonction de juge des enfants, et au civil, et au pénal. Les magistrats, qui en cours de carrière deviennent juge des enfants ont aussi un reformatage entre guillemets qui va les conduire effectivement à avoir une petite formation théorique et une petite formation pratique. Je dis petite parce qu'elle dure un mois en totalité donc c'est vraiment très petit pour se mettre dans les dispositions d'être juge des enfants en tous les cas avoir les connaissances techniques nécessaires et vous avez ensuite, au titre de la formation continue, obligatoire des magistrats, un certain nombre de modules qui sont proposés et que les magistrats peuvent suivre pour se former dans la fonction choisie. Pour les Parquetiers c'est plus compliqué parce qu'effectivement un magistrat du Parquet est avant tout un magistrat du Parquet, il y a un magistrat du Parquet référent pour les mineurs mais avant tout pour les mineurs délinquants, qui est désigné au sein de chaque tribunal, un ou plusieurs mais il n'y a pas de formation spécifique. C'est une formation un peu sur le tas, et là encore il y a des formations qui sont proposées au titre de la formation continue obligatoire.

Marc Rouzeau :

Je vous ai posé la question hier, et vous pourquoi vous êtes devenue substitut du Procureur ? Toute petite vous vouliez devenir Parquetière ?

Julie Fergane :

C'est ça, j'ai une structure de personnalité extrêmement psychorigide, c'est pour ça que j'ai fait ce choix dès ma plus tendre enfance. Je pense que ce qui attire dans les fonctions de Parquetier, c'est la fonction de la gestion de l'urgence et c'est une grande partie du travail du Parquetier que de gérer l'urgence au titre de la permanence, et de gérer une urgence extrêmement touffue et de gérer ce que l'on peut appeler la bobologie pénale. Vous avez au titre de la permanence à traiter de tous les types de contentieux et de tous les types de difficultés, que vous gériez un défaut d'assurance, un viol, ou un signalement mineur en danger, tout ça dans la même heure. Et effectivement c'est quelque chose qui est extrêmement intéressant d'arriver à jongler intellectuellement entre le degré d'urgence de chaque situation, la pertinence de la réponse que vous allez devoir apporter extrêmement vite parce que passer plus de vingt minutes sur un coup de fil ça devient très compliqué ensuite de gérer l'intégralité des charges que vous avez à connaître dans le cadre de la permanence et puis c'est extrêmement enrichissant parce qu'à ce titre de la permanence vous avez affaire à un certain nombre d'interlocuteurs extrêmement différents avec des profils professionnels, des cultures professionnelles extrêmement différentes et c'est aussi pour le magistrat du Parquet une vraie nourriture. Voilà pourquoi.

Marc Rouzeau :

Merci beaucoup. Peut-être me tourner vers Catherine, à ce moment-là de notre matinée, on est presque, si on se dit que l'on a commencé dès 9h et que l'on était très anglo-saxon, mais on n'a pas commencé dès 9h, mais on serait à la moitié de notre matinée. On va reprendre des échanges avec la

salle mais à ce moment-là Catherine, ton sentiment, les points saillants que tu vois ressortir ? Peut-être un mot sur le dispositif d'Ille-et-Vilaine, tu l'accompagnais à distance ? Parce qu'en fait ce dont les collègues ont parlé, ils ont dit qu'il y avait une recherche action, un accompagnement à ce titre-là. Catherine en fait partie, mais il se trouve que Catherine n'est pas directement sur les groupes de travail autour de la crise, et justement tu vois un peu le dispositif évoluer, tu as des témoignages de cadre et aussi d'intervenants de terrain en tête depuis deux ans et demi, en fait on chemine avec toi depuis deux ans et demi, comment tu vois un peut tout ça ? Et les premiers échanges avec la salle, est-ce que tu peux nous aider à y voir un peu plus clair ?

Catherine Sellenet :

Alors je ne sais pas si je vais vous aider à y voir clair mais on va tenter. Je vais prendre les choses à l'envers, je vais repartir de la question de faut-il supprimer les OPP ? Et finalement est-ce que la révolution viendrait de la loi ? Là c'est la sociologue qui parle, je n'ai pas l'impression que la loi soit révolutionnaire. Je pense que les lois enregistrent les changements de terrain essentiellement, et que parfois même si on regarde la loi de 2007 qui quand même prônait d'autres façon de faire et une déjudiciarisation, on n'y est pas. Le taux de judiciarisation est resté globalement à peu près le même au niveau national. Donc je pense que la révolution vient de vous, vient plutôt d'une révolution silencieuse qui se fait sur le terrain et qui se fait au niveau des pratiques et des présentations. Et ce que je trouve tout à fait passionnant dans ce qui a été illustré ce matin, c'était que finalement la crise n'est pas que dans les familles, elle est dans les institutions et il faut que la crise dans les institutions soient suffisamment violentes et qu'il y ait suffisamment du côté du terrain, c'est-à-dire de tous ceux qui sont dans la salle, une crise de sens, un dégoût de ce que l'on fait à un moment donné ou tout du moins en tous les cas une perte visiblement de la créativité possible, que les professionnels ont et ne peuvent plus exercer, pour que ça soit suffisamment fort pour créer une sorte de mouvement qui va essayer de changer les choses. Et je trouve intéressant de voir que c'est finalement cette crise institutionnelle qui a donné naissance finalement à un nouvel ordre justement, qui est peut-être celui qui est en train de naître. Et cette crise débouche en fait sur des choses assez créatives mais qui ne sont pas des prises de risque de type coup de poker ou roulettes russes parce que si je reprends vos termes vous avez dit « on ne voulait pas que l'utilisateur ne soit le cobaye de nos innovations. Donc il y a une prise de risque mais qui est relativement rationnelle quand même, qui essaie en tous les cas de minimiser les dégâts pour les personnes qui vont être prises à l'intérieur de ce mouvement-là. Et ça je trouve que c'est intéressant, la crise bouscule finalement nos représentations, nos pratiques mais elle n'est pas désordre visiblement. Ça c'est la première chose.

Puis la deuxième chose je trouve que pour qu'il y ait crise et prise de risque il faut visiblement des pionniers et c'est bien souligné, c'est-à-dire qu'il y a des professionnels qui en effet, à un moment donné, essaient de faire remonter leur désir de faire autrement pour pouvoir agir, et là les pionniers on les voit mais c'est vrai que ça bouscule les habitudes de temporalité de travail, parce que la crise dans les familles en effet elle a sa propre temporalité et qu'une crise qui éclate dans un couple par exemple le week-end, bah ce n'est pas le mercredi d'après que l'on va la régler, on arrive trop tard, on est toujours dans l'après coup. Là en fait ce que vous êtes en train de dire c'est qu'il faut être au plus près du moment de la crise pour pouvoir essayer de proposer quelque chose. Donc ça supposerait probablement de modifier et nos représentations, et nos temporalités de travail voire nos outils parce que vous le soulignez très brièvement mais vous avez inventé des outils extraordinaire. Je veux dire qu'il n'y a pas besoin d'aller chercher des grands outils qui nous viennent d'ailleurs, ici on peut les créer aussi. Et visiblement des outils que vous appelez modestes mais qui ne sont pas si modestes que ça puisque ça permet à chacun de dire ce qu'il peut changer. Moi j'appellerais ça du changement assisté en fait. Alors à petite dose peut-être mais juste ce qui permet de dégripper le fonctionnement familial.

Et ce que je trouve important aussi, c'est ce qui est innovant dans votre trajectoire c'est d'aller chercher des ressources solidaires. On ne va pas assez les chercher. Par exemple cette famille d'accueil amie malgache qui permet de temps en temps ouf de donner une petite bouffée d'air au sein de la famille pour que ça n'explose pas le week-end par exemple. Et je pense que certes ça a

amené des créations de postes, on est d'accord mais si on faisait en effet non pas un budget au jour le jour mais dans le temps, finalement c'est autant de budget de gagné puisque ça permet en effet de ne pas placer l'enfant. Donc je trouve que cette crise institutionnelle débouche sur quelque chose d'extrêmement positif mais avec des pionniers, et vous l'avez souligné aussi et ça a été souligné dans la salle, pour qu'il y ait des pionniers il faut quand même qu'il y ait une institution derrière qui quand même tiennent un peu le coup politiquement et institutionnellement. On ne peut pas être pionniers à la sauvage tout seul. La prise de risque faut qu'elle soit un peu organisée.

Marc Rouzeau :

Peut-être pour clore un peu ce premier temps de notre atelier. Alors cette gestion des innovateurs, et on sait que les innovateurs sont des étrangers qui font du commerce, ce sont les gens qui ont envie, tu as eu des mots très forts, le dégoût de ce que l'on fait. Donc comment Laurent, en conclusion finalement tu peux résumer le moment où vous en êtes, les enjeux qui sont devant vous, et ce que vous avez appris dans la gestion des innovateurs, des gens qui ne vont pas se satisfaire complètement du fonctionnement déjà installé ?

Laurent Laroche :

Ce que je vais dire va faire écho à ce que vient de dire à l'instant Catherine Sellenet, elle l'a très bien dit, il y a eu une crise à plusieurs niveaux, il y a eu une crise individuelle pour les enfants, il y a une crise professionnelle et il y a eu une crise institutionnelle aussi et la prise de risque se fait à ces mêmes échelons-là. On l'a dit, pour remédier à cette crise, il faut accepter une part de risque et je vais dire comment. Et les collègues l'ont très bien dit, il y a une prise de risque dans la prise en charge, elle est claire mais elle doit être cernée, contingente. Il y a une prise de risque professionnelle, c'est leur engagement, leur acceptation de changer leur méthode de travail, de changer des postures de travail aussi et de se remettre en question en permanence, et effectivement on l'a peut-être là pour le coup pas beaucoup insisté, Martine Duchene l'a dit un petit peu. On a, du côté de l'institution, du côté de la collectivité départementale pris un risque également parce que d'une part ce sont des budgets, ce sont des nouveaux partenariats, faire entrer des chercheurs dans une collectivité territoriale, ça ne coule pas forcément de source.

Marc Rouzeau :

Ce sont aussi des décisions politiques parce que ce genre de projet était passé en assemblée.

Laurent Laroche :

Et j'allais y venir, c'est bien sûr des décisions politiques, alors sur un partenariat, celui d'Askoria en l'occurrence mais également on a assisté en Ille-et-Vilaine, c'est peut-être inédit, ça pour le coup, à de vrais débats en assemblée sur la protection de l'enfance, sur ce que l'on devait faire, à l'usage du fonctionnement d'une assemblée départementale pour ce qui me concerne depuis une douzaine d'années, je constatais fréquemment que les budgets de la protection de l'enfance, c'est la première ligne budgétaire du département sont ceux qui sont le moins discutés, le moins remis en question, qui finalement coule de source. Eh bien là en posant, en amenant cette question des alternatives au placement, on a amené un débat chez nos élus, comment est-ce qu'il faut faire, quelles orientations on prend, qu'est-ce que l'on recherche dans la protection de l'enfance ? C'est quoi l'objectif ? Quelles sociétés on veut demain ? Qu'est-ce que l'on veut changer ? Et justement il y avait les ingrédients qui évoquaient Catherine Sellenet, c'est-à-dire et ça rejoint la question du mandat, pas mandat, cadre, hors cadre, et finalement, c'est vrai ce que disait la collègue de la Sarthe, on a bien un mandat au titre de la loi de 2007, on peut faire, on peut agir. Ce qui est peut-être différent, c'est que l'on a la tendance nous collectivité territoriale à recréer des dispositifs à l'intérieur de cet espace de liberté qui nous est donné, et là on s'est dit non, on ne veut pas recréer le carcan à l'intérieur, on veut se redonner de la souplesse et notamment agir sur le droit commun. Les solutions existent, les

collègues l'ont dit, on a des assistantes maternelles qui peuvent prendre une nuit ou deux un gamin, on a des FJT, on a des solutions d'internat, on a des tas de solutions pour agir temporairement et actionner des leviers, et donc c'est plutôt ça c'est on n'est pas hors cadre, c'est étayé ce qui est fait, c'est réfléchi, les collègues l'ont dit, avant d'agir il y a des commissions, avant même de se lancer dans cette expérimentation on y a réfléchi, on l'a documenté, et il y a même un comité d'éthique et là c'est venu un peu en cours de route même si on y avait pensé un peu au départ, c'est l'idée effectivement de se dire, on a un comité d'éthique parce qu'en travail social, la question de l'éthique est toujours présente, et je l'ai dit, Catherine Sellenet y faisait allusion, les usagers ne sont pas des cobayes et notamment la question s'est posée très concrètement, quand on a lancé l'évaluation, on s'est dit, on va aller questionner nos usagers pour savoir comment ils ont perçu ces interventions. Et bien là d'emblée on s'est dit mais finalement aller voir les usagers et les questionner ce n'est pas anodin, qu'est-ce qu'on va aller leur demander ? Est-ce que l'on va par ce simple questionnement, possiblement remettre en question, détricoter ce qui a été fait par les intervenants donc il fallait faire très attention à ça, et puis il ne fallait pas non plus que ce mode de questionnement soit suspect d'orientation, de préconisation et de résultats déjà pré-rédigés donc on s'est donné cette fonction de comité d'éthique, il est très pluraliste et qui regroupe des chercheurs, des professionnels qui sont hors des sphères habituelles de la collectivité, et qui ont vocation à nous questionner, à donner des avis sur ce que l'on fait, à s'autosaisir de tout ce que l'on met dans cette recherche action. Donc là volontairement on s'est mis aussi en risque nous-mêmes. Dans ce comité d'éthique on peut être mis en question sur nos orientations. Voilà.

Marc Rouzeau :

Merci Laurent. Juste en basculant sur le deuxième plateau, est-ce que pour boucler un peu la boucle sur ce thème de la crise, l'intervention intensive en temps de crise à partir des services de polyvalence et de l'action sociale généraliste territorialisée d'un Conseil départemental, est-ce qu'il y a une ou deux remarques, interventions ? Madame et Monsieur ? On va rester dans la travée de gauche, on prend vos deux interventions et après j'appellerais nos autres invités du Finistère et de Seine-Saint-Denis.

Une femme :

Oui bonjour, je suis éducatrice dans un foyer de l'enfance au département du Val-de-Marne. Je voulais faire une intervention, pas forcément une question. Déjà je voulais saluer ce qui a été mis en place chez vous dans le département et revenir sur la question des moyens puisque l'on en parle beaucoup. On essaie un peu de dépasser ça depuis hier pour réfléchir un peu, pour élaborer en tous cas sur le terrain, mais malgré tout on ne peut pas passer à côté des moyens, nous on le voit, on est dans notre institution, on en est à argumenter d'avoir besoin d'un psychologue sur le terrain puisque l'on a eu notre poste de psychologue qui a été gelé il n'y a pas très longtemps. Donc quand on en est dans des situations comme ça où la base du travail est mise en cause, ou on est en crise sur le terrain en tant que professionnel et plus que sur les situations de crise des enfants et des familles, moi je me pose la question de comment on peut élaborer, et comment on peut répondre aux besoins de ces enfants. Et vous parliez tout à l'heure d'enfants objets, d'enfants sujets par faute de moyens, je pense que l'on en est vraiment là aujourd'hui. J'essaie de rester positive et j'essaie de saisir un peu les réflexions qui sont amenées depuis hier. Malgré tout je sais que quand je vais retourner dans mon institution et sur le terrain, je ne serais toujours pas satisfaite de ce qui est proposé. Je me dis le prix d'une prise en charge on en est toujours à là aujourd'hui, combien coûte l'avenir d'un enfant ? Est-ce que l'on peut mettre une limite à ça ? Ça me questionne beaucoup, et effectivement on voit aujourd'hui que le projet que vous proposez dans votre département c'est quand même toute une équipe pluridisciplinaire qui est mise à disposition de 25 jeunes, 25 situations. Nous dans nos circonscriptions on a un éducateur pour 35 situations, donc comment il peut faire pour aider ces familles, aider ces enfants, éviter des placements qui ne sont pas toujours bénéfiques pour ces gamins, puisque des fois on ne fait pas toujours mieux que ce qu'il se passe dans leur famille, c'est aussi la réalité donc voilà ce sont des choses qui me mettent un petit peu en colère et qui font que

quand je rentre chez moi le soir je ne suis pas toujours satisfaite du travail qui est fait sur le terrain, pas parce que les gens ne sont pas compétents ou qu'ils ont envie de faire bien mais parce qu'à mon avis on manque clairement de moyens, et voilà je sais que c'est quelque chose qui est partagé dans mon institution aussi et qui est défendu par nos responsables et notre direction, avec aussi à un moment donné, là on voit bien que le lien entre le terrain et les directions et les prises de décision se fait, donc ça je le salue aussi parce que ce n'est pas toujours évident. Nous des fois on a un peu du mal à être en lien avec nos directions et à comprendre un peu les décisions qui sont prises parce qu'aujourd'hui on est pris dans des considérations économiques, c'est la réalité aussi avec laquelle on est censé composer mais voilà je remets le point sur ce manque de moyens qui rend le travail un peu douloureux au quotidien.

Marc Rouzeau :

Merci. Monsieur ? Et ensuite une troisième prise de parole, Madame au 2^{ème} rang.

Olivier Fréyon, directeur d'un service d'accueil d'urgence dans la Drôme :

Je représente l'association AMAP. J'ai une question par rapport à l'expérience que vous avez mise en place, est-ce qu'elle arrive à vous prémunir du placement vendredi 16h ?

Marc Rouzeau :

Merci. On prend la troisième intervention. Le vendredi 16h ?

Marie-Christine Coche, responsable d'espace territorial de l'accueil familial en Gironde :

J'aurais une question technique en fait concernant la prise de risque pour les enfants, puisque l'on parle des professionnels mais il est question des enfants quand même. J'aurais voulu savoir si vous étiez munis ou créés ou vous avez pris chez les canadiens peut-être ou en Belgique des indicateurs d'évaluation sur quand est-ce que l'on opte ou pas pour le placement ? Je pose cette question parce que je suis trop souvent témoin encore, et je pense que mes collègues aussi de placement trop tardif où les enfants sont durablement abimés voire définitivement abimés dans leur développement. Donc voilà j'aurais voulu savoir quels sont vos indicateurs et si vous en avez créés ?

Marc Rouzeau :

D'accord. Il y avait une dernière prise de parole, Madame en face de moi ? On fait des prises de parole courte comme ça on va pouvoir.

Une femme :

Courte je vais essayer. Je suis psychiatre en inter-secteur de psychiatrie enfant-juvénile dans la Marne. Je voulais juste vous dire d'abord mon étonnement et mon admiration pour les moyens que vous avez mis en place et votre engagement bien sûr, et on s'est aperçu que c'était ouvert aussi à tous les professionnels dont les assistants familiaux, vous avez misé sur une rente particulièrement prometteuse. Votre intervention suppose qu'il y ait des remaniements psychiques avec une modification des interactions, du lien, de l'attachement, et ça suppose que vous ne pouvez pas faire l'économie d'une formation, je voulais savoir s'il y avait des moyens mis dans la formation et puis savoir si vous avez eu des supervisions, des reprises ? Ça suppose aussi beaucoup de créativité dans tout ce qui est fait.

Marc Rouzeau :

Merci. Alors on reprend. Le vendredi 16h ? Les moyens mais précisément formations, supervisions, quel dispositif finalement d'accompagnement ? Et puis les indicateurs d'évaluation ? Alors c'est vrai que c'était un vrai sujet, je vois Martine et sûrement d'autres professionnels dans la salle, ça a été un vrai sujet, faut-il d'entrée de jeu déployer les outils normalisés pour se prémunir et prémunir un certain nombre de jeunes sur ces risques de placement trop tardifs, donc peut-être aussi Catherine sur son point de vue sur les outils, une grande spécialiste du regard analytique sur les différents types

d'outils qui circulent sur le marché de la protection de l'enfance et dieu sait qu'il y en a mais elle nous dit que ce sont un peu tous les mêmes en fait. Nicole, sur le vendredi 16h ?

Nicole Santarelli :

Alors le placement de vendredi 16h, alors justement il n'y a pas si longtemps que ça, on échangeait avec nos collègues de l'aide sociale à l'enfance, qui constataient qu'effectivement depuis la mise en place de l'intervention du S2E, on avait d'une part beaucoup moins d'OPP en général, c'est vrai qu'il y en a eu très peu, et d'autre part on a déjà mis sur le S2E en intervention le vendredi soir pour effectivement évaluer ou voir si on pouvait éviter ces placements de 16h, d'OPP, ces demandes d'OPP on ne peut pas les éviter toutes parce que des fois il n'y a pas d'autres moyens, il faut une OPP. Je pense qu'autant on doit les éviter parce que c'est toujours quelque chose de violent, autant peut-être des fois quand même elles sont inévitables quand il s'agit d'éléments gravissimes. Le S2E n'a pas vocation à intervenir d'emblée sur toutes les situations qui se présentent et où l'enfant est en danger ou en risque très élevé. Il faut que nous on puisse avoir l'adhésion déjà des parents. Si un parent est totalement imperméable à nos arguments d'intervention intensive, réactive, etc. on retombe, on est quand même sur de l'adhésion, même si c'est de l'adhésion à minima, même si c'est de l'adhésion jusqu'au lendemain, des fois on va négocier dans une famille, qu'il n'y est pas de violences au moins cette nuit et on revient demain matin. On va progresser très lentement, alors des fois effectivement l'OPP de vendredi elle n'est pas évitable, on y passe quand même, mais franchement ça a énormément diminué, c'était quelque chose qui était quand même assez courant dans les équipes qui mobilisaient les équipes ASE, les OPP en fin de journée.

Marc Rouzeau :

Nicole, formation ? Je suis obligé de basculer. Tu fais sur la formation et après je donne la parole à Catherine qui me l'a demandé sur le bouclage de ce premier temps et sur le vendredi soir.

Catherine Sellenet :

Pour aller dans le sens quand même de ce qui vient d'être dit, je fais davantage appel à mes souvenirs parce qu'en effet Marc disait j'étais psychologue avant à l'aide sociale à l'enfance pendant plus de dix ans, et les arrivées des enfants le vendredi à 16h, le foyer de l'enfance connaissait ça entre autre et j'ai envie de dire que l'on n'est pas dans la crise, il faut dénoncer aussi parfois. Je pense qu'il y a une toute petite portion en effet de ces arrivées à 16h en catastrophe le vendredi soir, qui sont un enfant laissé par exemple sur un trottoir ou trouvé, d'accord mais quand ces arrivées-là correspondent par exemple à des placements d'enfants le vendredi soir à 16h alors que la maman vient d'être hospitalisée parce qu'elle donne naissance à des enfants, j'ai envie de dire que quand même la naissance c'est neuf mois pour s'y préparer alors on aurait quand même pu préparer avant une solution pour les enfants et je dirais anticiper, là je crois que ce sont des situations qui révèlent la non anticipation ou qui révèlent tout d'un coup le coup de stress de l'éducateur qui se dit « je ne vais pas pouvoir vivre le week-end en me disant que les enfants sont en risque de danger ». Mais là dans ce cas ça vient quand même poser la question de l'évaluation. Et puis secondairement j'ai envie de dire si tant est que ces arrivées à 16h existent, et elles existent, la question qui se pose est par contre la question de la violence institutionnelle et de la façon dont nous allons gérer cette violence-là. Je suis allée récemment par exemple dans un foyer de l'enfance à Bordeaux et l'équipe était littéralement déstabilisée et très malmenée parce que l'on venait de leur ramener un bébé, la maman de cet enfant était dealer donc elle était en garde à vue, et ce bébé s'est endormi dans les bras de sa maman, on l'a mis dans un petit landau, et puis arrivé comme ça et le bébé a hurlé toute la nuit évidemment, rien, aucune préparation, aucun mot n'a été mis sur cet arrachement finalement, donc je crois qu'au-delà de l'anticipation qui des fois n'existe pas, ce dont nous devons nous préoccuper c'est aussi de l'accueil de ces enfants et d'avoir tout un protocole d'apprivoisement, que l'on est au moins un minimum de choses sur quelles sont les habitudes de l'enfant ? Est-ce qu'il est encore allaité ou pas ? Là en l'occurrence c'était le cas. Est-ce qu'il y a un doudou qui suit ? Est-ce

qu'il y a quelque chose ? Enfin c'est d'une brutalité que l'on soit en 2015 avec encore ça, ça pose question quand même !

Marc Rouzeau :

Nicole, formation et puis on passe à la deuxième table ronde. Deux minutes, pas plus.

Nicole Santarelli :

Alors pour la formation, eh bien ça faisait parti du projet initial, c'est-à-dire que les équipes ont demandé et ont obtenu que soit mise en place des formations intra équipes, c'est-à-dire toute l'équipe en même temps et formée sur des thématiques que nous avons élaboré et choisi ensemble. Alors notamment la médiation, par rapport à la parole de l'enfant, à la médiation familiale, des thématiques qui sont mises en place et d'ailleurs il y en a une qui va commencer là prochainement sur effectivement la médiation des conflits, la médiation familiale.

Marc Rouzeau :

Merci beaucoup. Je vous propose que sans tarder on bascule avec deux autres expériences, alors on va faire plus court sur ces deux autres expériences mais on va partir là dans le champ associatif, et on va là rentrer dans des interventions pour partie sur mandats. Les témoignages que vous allez nous proposer vont avoir en commun par rapport à ce que l'on a entendu, cette notion de crise mais aussi ces notions de rupture, de jeunes en rupture avec les institutions, avec les services habituels. Alors Monique et Patrick vous êtes de l'association Don Bosco, alors avec vous on part dans le Finistère, et Djamel vous êtes en Seine-Saint-Denis, vous êtes le directeur de l'ARSEJ. Monique est éducatrice spécialisée, Patrick est le directeur de la protection de l'enfance dans une association qui a d'autres missions aussi que la protection de l'enfance. Don Bosco c'est une association bien connue en Bretagne. Et donc avec vous on est d'entrée de jeu téléporté dans un dispositif d'adaptation des parcours éducatifs, alors on ne va pas le décrire trop complètement, on va se donner quand même quelques balises, dispositif qui a d'abord été expérimenté, qui est maintenant institutionnalisé et qui fait l'objet d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Conseil départemental du Finistère, donc vous travaillez dans ce conventionnement avec le Conseil départemental. En gros combien de jeunes ? Quels jeunes ? Pour quels éléments novateurs ou en tous cas pour quel élément de faire autrement par rapport aux autres unités à Don Bosco dans cette prise en charge en Finistère ? Patrick ?

Patrick L'Her :

Bonjour, brièvement sur l'association Don Bosco et son pôle protection de l'enfance, pour l'historique de l'association qui dans une grande majorité, même si on a de la prévention spécialisée et de la scolarité alternative on gère surtout une maison d'enfants à caractère social, hébergement diversifié, placement familial spécialisé, accueil d'urgence. Alors la genèse de ce dispositif-là remonte aux années 2000 finalement mais je ne vais pas vous faire toute l'histoire. Dans les années 2000 l'association et ce pôle-là et ça prend bien la question de la crise avait regardé de près un certain nombre d'accueils qui avaient de grandes difficultés à se mettre en place. Nous résolument parce que c'est notre mission, on est déjà dans la question du placement, le placement est ordonné. Mais ces placements-là, un certain nombre de placements de jeunes qui devaient venir sur nos établissements ou mettaient à mal des établissements ou ne venaient pas, refusaient complètement de venir donc on avait déjà imaginé un autre type de dispositif prenant en compte ces jeunes-là, ces enfants-là. Et puis on avait proposé au département, c'était peut-être trop tôt comme disait le vice-président hier « tout commence en Finistère ». Donc en 2010, on avait retravaillé avec le département un certain nombre d'éléments et entre autre en ce premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui a couru sur les années 2011-2013, l'idée était venue effectivement de créer quelque chose à titre expérimental comme il était dit là tout de suite. Alors cette idée-là c'était de se dire ces enfants-là, ces jeunes-là pour lesquels, qui nous sont quelquefois confiés mais qui s'en vont sans arrêt de nos établissements, qui sont déclarés en fugue sans arrêt, sans que l'on puisse

avoir un lien quelconque, une prise quelconque, le département nous disait aussi avoir effectivement un certain nombre de jeunes qui lui étaient confiés et pour lesquels il y avait refus complet de places d'accueil dans les dispositifs parce que pour les mêmes raisons, mise à mal d'un certain nombre de choses, pour des jeunes dits « ingérables », donc on s'est dit qu'est-ce qu'il faut privilégier ? Est-ce qu'il faut privilégier le lieu ou le lien ? Et en fait la question qui a été travaillée c'est privilégions le lien c'est-à-dire alors pas le lien à tout prix mais le lien où ils sont et là où ils en sont.

Marc Rouzeau :

Concrètement ? Parce que l'on se rappelle hier « toi, toi mon toit » donc là vous prenez le contrepied par rapport à ce que l'on a entendu hier, l'importance du lieu, là vous dites nous l'importance du lien. Ça vous fait prendre quelle option au concret, prenons un jeune aujourd'hui, abandonnons nos notes et prenons un jeune aujourd'hui, comment vous vous y prenez ? Qu'est-ce que ça change par rapport aux jeunes pris en charge en foyer ?

Patrick L'Her :

Je vais peut-être passer la parole à Monique.

Monique :

Merci, donc je suis éducatrice au DAPE, c'est le dispositif qui vient d'être décrit, et donc la prise de risque est déjà dès le départ puisque les jeunes sont confiés, le juge a pris la décision d'un placement pour des raisons de milieu familial préjudiciable et ces jeunes-là, ils sont en fugue de leur famille d'accueil ou des foyers, se retrouvent à nouveau la plupart du temps dans leur famille d'origine ou chez des amis, mais il y en a beaucoup dans leur famille d'origine donc ils sont déclarés en fugue et ils habitent chez leurs parents donc le DAPE intervient avec une convention. On signe une convention au CDAS avec le référent ASE, la famille quand c'est possible, le jeune et le DAPE, nous, et on part sur la demande du jeune dans un premier temps. On lui dit « voilà, nous avons trois mois pour t'accompagner et tu vas nous dire vers quel accompagnement et qu'est-ce qui va te convenir », on demande également à la famille ce qu'ils attendent de l'intervention du DAPE et on démarre un accompagnement de proximité, c'est-à-dire que l'on n'a pas d'hébergement.

Marc Rouzeau :

Mais vous avez des téléphones.

Monique :

Oui c'est ça, c'est là où je voulais en venir, c'est que justement le lien, on a trouvé comment garder le lien puisque les jeunes, la plupart ont déjà leur téléphone personnel et on alimente par des crédits mais ceux qui n'ont pas de téléphones, on leur donne un téléphone de façon à ce que l'on puisse les appeler et qu'eux puissent en retour nous appeler en permanence. Je dis en permanence, la nuit je vous dirais que l'on ne répond pas mais on trouve souvent des sms parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui dorment beaucoup le jour et ont une vis nocturne.

Marc Rouzeau :

Alors peut-être sans trop rentrer dans les études de cas, Monique, vous avez de l'expérience comme éducatrice.

Monique :

Oui quelques années

Marc Rouzeau :

Quelques années, finalement à l'occasion du travail dans ce dispositif depuis maintenant quatre-cinq ans

Monique :

Non depuis 2012 c'était expérimental

Marc Rouzeau :

Qu'est-ce que vous avez appris ? Qu'est-ce que vous faites autrement ?

Monique :

Ce que j'ai appris c'est qu'effectivement ces jeunes qui sont placés et qui remettent en cause leur placement puisqu'ils partent en fugue, le placement n'est plus efficient, c'est que pour la plupart la vie en collectivité c'est quelque chose de difficile et c'est vrai que l'on a affaire à des jeunes qui la plupart du temps ont peu de demandes pour eux, ils vivent un état de souffrance depuis tellement d'années, ils sont en échec scolaire, en échec dans la relation aux autres et la vie en groupe est très compliquée donc il faut en permanence penser la relation individuelle et trouver une solution où justement ils vont être pris en compte individuellement et non pas dans un groupe où dans un groupe ils doivent chercher leur place, questionner le lien, etc. Et donc on devient un adulte référent de ces jeunes et avec eux on construit un parcours. Ce que j'ai dans mes expériences antérieures de foyer, c'est que l'on avait coutume, entre guillemets cette patate chaude-là que l'on se passait de foyers en foyers parce que les jeunes ne restaient pas, ça ne leur convenait pas, et donc un ras-le bol aussi de travailler à fermer les portes à clés pour les empêcher de sortir en langage imagé mais de les forcer à rester là où c'est insupportable pour eux, et donc de travailler différemment c'est de travailler par rapport à leurs demandes, c'est-à-dire que des fois ils ont choisi de revenir dans leur famille d'origine mais il y en a beaucoup aussi qui se trouvent des groupes d'appartenance, ceux que vous citez comme groupes d'appartenance, c'est-à-dire qu'ils sont chez des amis, dans des squats, je vais vous donner des exemples, squat avec un père de famille aussi, chez des familles qu'ils se créent ou des anciennes relations à leurs parents où ils trouvent refuge, et nous on les suit à partir des endroits où ils sont.

Marc Rouzeau :

Patrick, dans cette société beaucoup plus liquide, beaucoup plus fluide avec des repères effectivement beaucoup plus incertains, jusqu'où en tant que directeur on peut soutenir la prise de risque pour les jeunes, et pour les familles ? Je n'opposerais pas ni les jeunes et les familles aux professionnels, mais jusqu'où en tant que directeur on peut soutenir ces équipes dans la prise de risque avec ces jeunes et jusqu'où pensez-vous que le conseil départemental vous soutient dans la prise de risque ? Globalement on sait que ces questions-là font l'objet aujourd'hui d'une sensibilité de l'opinion publique, demain j'imagine qu'une situation délicate à gérer dans votre service, que le Télégramme, Ouest France peuvent s'en faire l'écho. Jusqu'où ne pas aller trop loin dans la prise de risque ? Quels sont les repères que vous construisez à Don Bosco sur ce sujet ?

Patrick L'Her :

Je pense que la question de la prise de risque a démarré au sein même de l'association c'est-à-dire que lorsque les professionnels ont proposé aux instances dirigeantes de l'association, ça a suscité quand même un certain nombre de difficultés, de propos, d'explications parce que pour des administrateurs lambda, je ne sais pas s'il y a des administrateurs lambda dans la salle mais ça pose questions, c'est-à-dire ne pas exercer pleinement la mesure judiciaire tel que le magistrat l'a ordonné donc ça a bousculé de façon importante. L'association rapidement a acté en disant « on y va de façon expérimentale ». Le conseil départemental, le conseil général à l'époque, on en a discuté longuement avec eux a acté aussi qu'au niveau expérimental on pouvait y aller. Là où on a mis des bornes, Monique l'a dit, les mesures sont de trois mois déjà c'est-à-dire que ça c'est bien calé avec la direction enfance famille, c'est trois mois. Il arrive qu'à la marge ça puisse être dépassé, mais c'est

trois mois maximum, ça ne veut pas dire que c'est trois mois systématiquement. Le cadre enfance, les cadres enfance du département sont chaque fois ça part d'eux, c'est-à-dire que la concertation existe en amont et existe pendant toute la durée de la prise en charge, c'est-à-dire les décisions se prennent en concertation et je pense que la prise de risque

Marc Rouzeau :

La concertation entre ?

Patrick L'Her :

Entre nos services et les cadres enfance du département, et les référents bien sûr, c'est bien clair, systématiquement donc il y a des relations qui peuvent être quotidiennes donc le bornage il est là, effectivement on a un jeune par exemple qui a été pris dans un hold-up, alors je ne vais pas dire que c'est les risques du métier mais ce sont les risques que collectivement on peut assumer parce qu'il y a cette concertation, et je crois que la prise de risque est obligatoire, elle ne peut se définir que s'il y a une concertation sinon ce n'est pas possible.

Marc Rouzeau :

Merci. On continue, on ouvrira l'échange avec la salle après la deuxième présentation avec Djamel Guessoum. Djamel Guessoum, vous êtes directeur de l'ARSEJ qui est une association qui gère quelques unités de vie en Seine-Saint-Denis, et là aussi vous intervenez auprès des jeunes en grande rupture, qui ont mis les mesures habituelles en difficultés. Vous intervenez en partenariat au plus près du centre de l'enfance et de la famille de Seine-Saint-Denis. Deux mots sur votre projet et là encore en insistant peut-être sur les éléments novateurs, qu'est-ce que vous apportez de plus ? Ou est-ce que vous essayez de faire autrement par rapport aux institutions classiques ? Pourquoi est-ce qu'il y avait besoin de créer une nouvelle association sur la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis où il y a déjà un certain nombre d'opérateurs habituels et installés ?

Djamel Guessoum :

Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Djamel Guessoum, je suis directeur général de l'association ARSEJ, Association de Réinsertion Sociale pour l'Enfance et la Jeunesse. Alors cette association a été créée sur la base d'un constat et sous le haut parrainage du CDEF 93 qui est notre seul et unique interlocuteur et qui chapeaute le dispositif qui a été mis en place. Alors pour l'histoire, nous avons, à la demande du CDEF 93 accueilli un jeune en rupture, donc jeune en situation dite complexe, et le temps faisant, des situations compliquées arrivant sur le terrain, nous avons été missionné par le CDEF pour accueillir ces jeunes. Alors nous sommes spécialisés, en tous cas nous sommes spécialisés au fur et à mesure du temps sur deux champs : les situations dites complexes et, je n'aime pas utiliser ce mot parce que ça serait un peu surfer sur la vague, mais la situation des jeunes radicalisés, pour ceux-là j'en parlerais tout à l'heure. Donc pour l'histoire voilà, nous existons depuis trois ans et nous avons accueilli sur ces trois ans 74 jeunes en entrant et sortant. Alors la particularité de ce dispositif sur notre territoire ou en tous cas en Ile-de-France c'est que nous avons pu constituer des unités de vie compte tenu des profils des publics qui allaient du trouble de comportement aux problèmes de comportement, certains qui relevaient de la psychiatrie pure et en tous cas qui mettaient à mal toutes les institutions classiques. Ce faisant nous avons créé ces petites unités avec deux ou trois jeunes maximum, toujours à la demande du CDEF. En parallèle nous avons créé un centre de formation et nous avons mis en place une logistique qui permette de prendre en charge ces jeunes. Alors l'idée n'est certainement pas de créer un vase clos et de faire que nous faisons tout à notre niveau mais en tout état de cause de permettre une cohérence parce qu'il est bien évident et ça je pense que je ne l'apprendrais vraiment à personne que pour des jeunes en situation dite complexe, avoir affaire à un millefeuille, sans dénigrer qui que ce soit et quoi que ce soit, mission locale, PAIO, etc., les jeunes ont affaire à plusieurs institutions avec des cultures professionnelles différentes, des contraintes différentes, ce qui dédouble encore les difficultés relationnelles. Alors l'idée du dispositif, c'est de permettre en tous cas, que ce soit un sas, non pas une finalité mais en

tous cas un temps d'apaisement, un temps de refonte du référentiel historique du jeune dans ces relations avec les adultes et de permettre une réorientation. Il ne s'agit en aucune manière de mettre en place un dispositif où des jeunes seront accueillis des années. Il s'agit bien en tous cas d'un sas vers une réorientation ou vers une structure dite spécialisée pour les jeunes qui relèvent par exemple de la psychiatrie ou une structure classique pour des jeunes qui avaient à un moment donné de leur parcours des problèmes de comportement dus à un effet de groupe parce que l'on retrouve cela dans les foyers classiques, à quinze, vingt, on ne réagit pas de la même manière. Voilà un peu pour vous dresser le tableau. Alors ce que l'on peut évidemment apporter de plus, c'est ce temps de pause où on va réaménager le référentiel, où on va remettre du lien dans le lien. Voilà un peu l'idée, nous n'avons pas encore le recul nécessaire parce que ce dispositif a été créé pour être précis le 24 septembre 2012 donc deux ans et demi, 74 jeunes entrant, sortant, avec bien évidemment des réussites mais aussi des échecs parce que quoi qu'il en soit nous avons aussi nos propres limites. Alors pour en revenir sur la prise de risque, le dispositif a été mis en place, pour reprendre un peu les termes, sur la base des risques donc nous savions dès le départ que les risques seraient énormes puisque oui il y a eu des incidents quand même importants. Alors pour éviter justement de nous recentrer sur uniquement nos services, le curseur du risque est en tous cas géré par notre parrain le CDEF 93, à qui nous faisons état des situations, et en tous cas le diagnostic et le curseur nous le positionnons ensemble. Il s'agit donc bien d'une responsabilité co-partagée même si le mot de la fin revient au CDEF 93.

Marc Rouzeau :

Djamel, donc là on retrouve cette concertation avec entre guillemets le donneur d'ordre, une concertation très rapprochée que l'on entendait dans le travail entre Don Bosco et les cadres et les référents mais aussi les cadres, on l'entendait bien en protection de l'enfance. Sur ce travail qui n'est pas banal, on imagine même si on ne rentre pas dans tous les détails ce matin, ce travail avec les jeunes les plus en difficultés on est en Seine-Saint-Denis on a une première représentation peut-être fautive d'ailleurs des jeunes avec lesquels vous allez travailler. Qui vous a embauché du coup ? Là encore quelles compétences professionnelles et quelle est votre politique de mobilisation de ressources humaines pour faire face à ces situations et apprécier ces prises de risque ?

Djamel Guessoum :

Alors pour revenir d'abord à la première question sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, oui c'est un territoire sinistré, effectivement on entend beaucoup d'informations sur le 93, et lorsque vous avez des informations c'est forcément des faits graves, de braquage, etc. Il y a un tissu associatif assez important mais oui c'est un territoire sinistré.

Sur la deuxième question, nous avons fait un choix assez particulier dans le recrutement des éducateurs, compte tenu des publics divers et variés puisque nous avons des jeunes en situation dites complexes mais nous avons aussi des jeunes en situation de radicalisation et nous sommes aussi spécialisés dans la prise en charge de jeunes sous main de justice puisque j'interviens moi-même en maison d'arrêt, c'est ma spécialité. Le choix s'est tout d'abord fait sur des intervenants qui étaient issus des quartiers, il ne s'agit pas de coller au profil type ou à la théorie des grands frères, en aucune manière mais en tous cas un personnel issu des quartiers, en général ayant débuté dans l'animation socioculturelle et qui ont peu à peu transiter vers la fonction d'éducateur spécialisé pour une raison que je qualifierais d'assez simple, l'esprit en tous cas, l'état d'esprit des éducateurs spécialisés dans leur façon de travailler ne permet pas aujourd'hui de pouvoir décrypter ou avoir certaines clés de compréhension sur les jeunes que nous accueillons. Il y a des codifications, j'en parlerais plus tard sur la radicalisation, nous privilégions des jeunes professionnels ou des professionnels confirmés mais issus des quartiers qui se sont ensuite professionnalisés et donc pas des éducateurs spécialisés qui sont entrés directement en formation.

Marc Rouzeau :

Pourquoi, alors je sais que vous avez-vous-mêmes une formation d'animateur au départ, vous avez un diplôme de Beatep avant de faire votre formation d'éducateur spécialisé, puis d'intervenir en maison d'arrêt, d'intervenir en tant que formateur en insertion et puis aujourd'hui être à la direction de ce dispositif. Pourquoi cette, entre guillemets, dans mon propos ce n'est pas du tout négatif, cette croyance qu'être passé par l'animation socioculturelle amènerait un plus après en situation d'accompagnement éducatif spécialisé ?

Djamel Guessoum :

Oui, très simplement les différents publics que nous accueillons, jeunes sous main de justice, jeunes en situations dites complexes, ça peut être les mêmes, jeunes radicalisés, même si la plupart ne sont pas issus des quartiers, j'en parlerais tout à l'heure, il y a des codes sociaux, des codes de compréhension ou en tous cas des clés qui sont délivrées, sans parler de mon histoire personnelle, mais j'ai 48 ans, ça fait 48 ans que je vis dans les quartiers, je connais assez bien les codes. Pour pouvoir les comprendre ou en tous cas les traduire sur le terrain et donc dans le face à face éducatif et pédagogique il est quand même nécessaire non pas de les connaître à travers un cursus universitaire. Je n'ai rien contre les universités mais en tous cas de les connaître de manière hyper pragmatique. Donc on sait traduire des regards, on sait ce que ça veut dire à peu près, des mots qui sont ou dits dans une autre langue ou dit d'une certaine manière, nous savons à peu près avec notre expérience les traduire. Cette compréhension nous aide énormément dans la prise en charge de ces jeunes par ce que nous allons pouvoir communiquer de manière plus aisée. Il n'est pas question non plus, je le répète d'enfermer dans une théorie du grand frère ou de chapeauter parce que nous serions, posons les mots de manière très claire, de la même origine. Il n'en est absolument pas question. Il est simplement question d'aménager ou de réaménager les moyens de communication, de nous entendre et nous comprendre pour faire notre travail qui est de l'accompagner.

Marc Rouzeau :

Merci. Dernière question et on ouvre les échanges avec la salle. Donc vous l'avez dit par deux fois, vous commencer à intervenir aussi autour des questions de radicalisation, un exemple concret peut-être et puis peut-être aujourd'hui personne n'a complètement la clé de la place du travail social, dans la prévention des radicalisations mais c'est une question qui va être sur l'agenda de la plupart des institutions dans les années qui viennent. Un ou deux repères que vous vous êtes forgés autour de première situation

Djamel Guessoum :

Oui je peux lancer l'étude de cas, je vais vous faire une lecture très simple d'une note de situation et que je vais essayer de vous donner quelques clés de compréhension. Alors pour l'histoire il s'agit d'une jeune de 15 ans qui est originaire de Bretagne et que nous avons accueilli durant une semaine dans le cadre du dispositif mis en place par le CDEF 93. Cette jeune fille préalablement a été interceptée parce qu'elle voulait aller en Syrie rejoindre son époux Facebook, voilà on va la faire de manière assez courte. Alors je vais vous faire une lecture et ensuite développer. Alors accueillie en urgence à l'unité le 19 mars 2015, il est constaté que si la jeune ne pose pas de problèmes de comportement particulier elle est néanmoins très réservée et ne parle pratiquement pas. Cette jeune fille refusait de s'alimenter et n'acceptait pas les vêtements proposés. Lors de l'inauguration de la web radio RTSF 93 qui est une web radio dédiée à l'enfance et à la jeunesse en Seine-Saint-Denis, Melle ML a pu s'entretenir avec une de nos invitées portant également le voile. Cette notion est importante. Du fait de cette proximité vestimentaire, elle a pu se livrer et apporter les éléments d'informations suivants, elle refuse de s'alimenter et d'accepter des vêtements de notre part car cela ne provient pas d'un pays musulman, je précise que Melle ML n'est pas de culture arabo-islamique, elle dit que son père et sa mère sont alcooliques, dit avoir recherché une voie religieuse à partir de onze ans et que l'islam correspond à ce qu'elle cherchait, dit appartenir à la tendance, je vais le prononcer de manière très simple parce que ça sera aussi une notion importante, dit appartenir à la tendance minaj salafiya de l'islam, une branche de l'islam sunnite, maintient que son futur époux

travaille dans l'humanitaire en Turquie, souhaite toujours s'y rendre pour le rejoindre. Cette jeune fille a été prise en charge une semaine. Donc l'étude de cas porte sur une semaine. Depuis le 23 mars 2015 donc deux jours après ce premier contact, elle a commencé à s'alimenter et accepter des vêtements et produits d'hygiène de l'équipe éducative. Melle ML a entendu parler d'une opération que nous menions conjointement avec le stade de France dans le cadre du match France-Brésil, et elle a souhaité après ce premier contact, participer à cette opération, ce qui est une première par rapport au début de la relation que nous avons avec elle. Alors je tiens particulièrement à préciser plusieurs éléments. Tout d'abord quand on prononce des mots savants et dans une autre langue ça fait toujours un effet médiatique, « minaj salafiya », je vais vous dire ce que ça veut dire, si on le dit de manière très simple et simpliste, ça vous renvoie à une lecture médiatique et vous êtes déjà sur le mot salafiste. Ce que je veux dire par là c'est que les mots utilisés notamment par cette jeune fille qui ne comprend pas l'arabe, d'ailleurs très peu de jeunes de quartiers d'origine arabe lisent et écrivent l'arabe, c'est la première des choses, et pour cette jeune fille qui s'est prétendu appartenir à cette mouvance elle ne savait pas ce que c'était, à partir du moment où nous avons pu avoir cette information, nous avons pu lui expliquer que « minaj salafiya » littéralement veut dire les compagnons du prophète, l'an 745 qui n'est pas du tout dans une mouvance intégriste de Daesh, etc. donc déjà là nous avons pu mettre à mal cette première référence parce que l'on s'attaque là à des références qu'elle avance mais qu'elle n'est pas en mesure d'expliquer. Secondement elle nous a parlé d'une autre référence qui est un cheikh, qui est cheikh Soudouci (???) qui est d'Arabie Saoudite mais qui n'est pas non plus dans une mouvance rigoriste. Partant de ce postulat avec des références qu'elle ne connaît pas mais qui lui donnait en tous cas l'impression d'appartenir sociologiquement à un groupe donné à l'étranger, elle s'est donné l'impression de faire partie d'une élite. Lorsque nous avons pu décrypter ces références et lui expliquer que ces références se rapportent à des éléments tout à fait objectifs et vérifiables et qui ne relèvent pas de thèses islamistes en Syrie ou en Irak, déjà nous avons mis à mal cette référence-là et je crois que c'est le premier travail à réaliser pour permettre de casser cet espèce de schéma.

Marc Rouzeau :

Merci. Je me tourne peut-être directement vers Julie Fergane sur ce dernier point de radicalisation pour voir quel est le dispositif qui se met en place sur ces questions-là à Mulhouse dans votre quotidien ? Est-ce que ces situations commencent à apparaître ou pas et nous donner un peu l'état des lieux du dispositif tel qu'il s'installe aujourd'hui du côté des pouvoirs publics sur la prise en compte des radicalisations donc crise sociopolitique là, crise sociopolitique dans nos institutions, comment vous voyez la rencontre avec ces nouveaux entre guillemets de jeunes ?

Julie Fergane :

Vous avez dit deux choses importantes, à la fois se met en place parce qu'en effet on est dans les circuits que l'on utilise face à des phénomènes dits de radicalisation dans la mise en place, dans le tâtonnement, dans la recherche. Et puis vous avez également dit est-ce que ces situations apparaissent, au-delà d'apparaître on les fait apparaître et c'est la difficulté parce qu'évidemment depuis les attentats les pouvoirs publics sont extrêmement mobilisés sur ces questions et quand on est extrêmement mobilisé sur une question on voit beaucoup plus facilement apparaître les problèmes, voir on crée des situations problématiques là où il n'y en a pas forcément. Alors c'est facile à dire bien évidemment, et ça n'empêche qu'il y a effectivement une attention particulière à avoir sur la question mais en l'état et ça je pense que c'est partout pareil quels que soient les départements, quelles que soient les préfectures, quels que soient les parquets qui s'emparent des situations, vous avez bien souvent des premiers enseignements qui viennent avant de venir des travailleurs sociaux, qui viennent des directions de renseignements intérieurs et qui sont des renseignements assez fourre-tout, notamment concernant les mineurs et qui distinguent assez rarement entre un phénomène religieux très importants observés, entre une vraie radicalisation religieuse, et entre une radicalisation violente ou non violente. Donc cette distinction-là, en général sur les informations qui nous sont communiquées via les préfectures aux Parquets des mineurs, on

ne l'a pas du tout. Donc les tâtonnements dans lesquels on est tous sur le territoire je crois c'est de se dire d'une part on va traiter ces situations comme des situations de mineurs en danger parce que c'est évidemment potentiellement des situations de mineurs en danger et faute de meilleure idée de toute façon on utilise ce circuit-là parce qu'il est forcément pertinent même s'il n'est pas suffisant, et on les transmet en général à nos pauvres CRIP ou CRIPS au titre de la protection de l'enfance, et en général on a aussi possibilité de s'orienter vers la PJJ et vers le référent laïcité c'est souvent le terme dont il a hérité au sein des directions interrégionales des protections judiciaires de la jeunesse pour avoir effectivement accès à un certain nombre de ressources associatives, de ressources humaines aussi en termes de professionnels pour pouvoir intervenir le plus efficacement possible avec la bonne ressource et les bons professionnels parce que l'on est souvent très démuné face à ces questions et dans des flous intellectuels qui sont préjudiciables à une réactivité que l'on demande pourtant.

Marc Rouzeau :

Merci, mon rapporteur est occupé et je devais me tourner vers lui, merci Maud. Maud qui nous soutient dans l'organisation de l'atelier et qui est chargée d'étude et de recherche à l'Odas. On devait faire un petit point Daniel, on approche la grosse dernière demi-heure dans cet atelier et on va passer la parole à la salle. Un petit point de ton point de vue sur notre dispositif et nos livrables en construction.

Daniel Macé :

Sans vouloir faire déjà le rapport effectivement on voit bien qu'il y a un certain nombre de lignes directrices qui se dessinent sur qu'est-ce que c'est que la crise ?, sur comment on y répond ? Sur quelles sont les conditions d'y répondre ? Les limites, etc. ? On a parlé beaucoup tout à l'heure de comment on faisait pour éviter les placements, j'aimerais bien que l'on parle aussi de comment on fait pour mettre fin à des placements ou à des accompagnements. Je trouve que c'est une dimension qui est assez peu abordée y compris au sein de nos institutions, c'est quelque chose que l'on aborde plus difficilement, on est toujours dans l'amont, on se projette assez peu sur l'aval et est-ce que là aussi on ne peut pas inventer, innover un petit peu sur comment on sort, et puis j'ai par ailleurs deux questions et remarques de la salle d'hier que l'on peut peut-être retranscrire. Alors il y en a une qui est plus une réflexion qu'autre chose et ça a été un peu évoqué tout à l'heure par les collègues du Finistère sur la question, si on met des guillemets partout, des « patates chaudes », et justement quelques fois l'absence de prise de risque, c'est-à-dire de considérer qu'il y aura toujours un endroit ou une institution où l'enfant, le jeune sera mieux que là où on l'a mis et que c'est comme ça que l'on crée des ruptures, comme ça que l'on enchaîne des parcours chaotiques.

Et puis il y avait une interrogation qui moi m'interpelle un peu d'ailleurs aussi sur la place qu'est en train de prendre le milieu hospitalier, l'hôpital qui deviendrait si je traduis bien la question, un peu une plaque tournante avec un point de passage un peu obligé et la question qui est derrière c'est comment se fait-il que l'on en soit à ce niveau de souffrance pour qu'un certain nombre de choses soit dépeçée ou mise en œuvre.

Marc Rouzeau :

Merci. Catherine, est-ce que je peux me tourner vers toi sur cette question un petit peu des jeunes qui passent d'une institution à une autre, cette idée que le jeune serait forcément mieux dans une autre institution, et puis sur peut-être aussi, est-ce que toi tu as, je sais que tu as travaillé sur la santé des enfants pris en charge, est-ce que tu as un point de vue sur le rôle et les rôles que jouent dans ces prises en charge les hôpitaux ? Et puis on va échanger après avec vos témoignages dans la salle sur ces questions-là.

Catherine Sellenet :

Joker ! Je vais peut-être prendre les choses autrement. Par rapport aux patates chaudes, par rapport aux incasables et par rapport aux, j'essaie de faire le lien entre toutes les expériences que l'on a vu ce matin. J'ai l'impression que l'on est en train de changer peut-être un peu de paradigme et ce n'est pas plus mal. J'ai envie de dire que SIZÉ, le DAPE, l'association ARSEJ viennent nous montrer que finalement jusqu'à présent on a fonctionné avec l'idée que l'on allait mettre des gens, les jeunes, les familles dans des catégories, dans des cases et dans des structures faites pour elles, et on a l'impression aujourd'hui qu'on est obligé d'inverser, c'est-à-dire que ces jeunes et ces populations ne veulent plus rentrer dans les catégories qu'on leur donne. Alors c'est vrai que l'on est dans une société beaucoup plus individualiste, ça joue profondément sans doute, mais je crois aussi qu'on est dans une période justement de mutations et c'est Michel Serres qui disait « les jeunes aujourd'hui sont des mutants, et pas seulement des mutants psychiques mais même physique ». Il notait par exemple que les pouces des jeunes étaient en train de se métamorphoser puisqu'ils sont toujours sur leur tablette. Donc les pouces sont en train de s'élargir, ça c'est l'anecdote mais c'est pour dire que peut-être en tous les cas on a de plus en plus de jeunes à mon avis qui sont en effet en train de muter et que par là même nos pratiques doivent muter aussi, c'est-à-dire non pas de faire entrer les individus dans les cases mais d'aller les chercher là où ils sont finalement, y compris, et c'est un paradoxe, de dire qu'on puisse être en fugue chez ses parents. Généralement quand on fugue c'est de la famille, là on fuguerait de l'institution, c'est quand même original de penser les choses de cette façon, somme toute ils ne sont pas en fugue, ils sont chez eux, et l'idée c'est peut-être en effet d'aller les trouver là où ils sont c'est-à-dire dans la famille, dans le quartier. Alors ça suppose évidemment du coup que les professionnels mutent également, ce qui n'est pas si simple puisque vous disiez il faut parfois connaître la culture de l'autre, connaître la culture du jeune, avoir les mots pour communiquer. Communiquer par sms, il faudra aussi communiquer par Hotmail, par twitter pour pouvoir les rejoindre donc je pense en effet les jeunes aujourd'hui refusent de rentrer dans les cases et que les incasables d'aujourd'hui, pour une partie je dis bien, étaient les casés d'hier, à mon avis, c'est-à-dire qu'on les retrouvait sagement dans les institutions, aujourd'hui ils ne veulent plus y être donc en effet on va les mettre d'institutions en institutions mais ça ne correspond toujours pas. Par contre ce à quoi il faut que l'on soit sensible c'est que ces jeunes que l'on passe d'institutions en institutions, en même temps on augmente les pathologies initiales et notamment la pathologie des liens. Et moi je crois que les professionnels vont demain avoir de plus en plus à travailler sur cette clinique des liens ou clinique des appartenances. On parle de radicalisation, on peut se demander si ces jeunes sont d'abord et avant tout en quête de liens, ou de sens, ou d'appartenance à un groupe quel qu'il soit, peut importe en fait. Et je crois que l'on a une pathologie de cette souffrance psychique, alors est-ce que l'hôpital y joue un rôle plus moteur, je ne sais pas, là j'avoue, j'ai dit joker parce qu'il ne me semblait pas, si vous voulez, que dans mon département, l'hôpital soit une plaque tournante du coup, qu'il y ait plus de recours à l'hôpital, je pense par contre qu'il y a des manques de ce côté-là, c'est-à-dire notamment en pédopsychiatrie, il n'y a pas assez de structures qui puissent un peu dire ce qu'il en est de la souffrance des enfants et je pense notamment aux tout-petits. Du côté des ados on a des maisons d'ado, on a des choses qui se créent mais du côté des très jeunes enfants et je pense aux moins de six ans, je pense que là on aurait beaucoup à travailler parce que ça se joue aussi très tôt.

Marc Rouzeau :

Merci. Alors Monsieur dans la salle, c'est quelqu'un de la fondation Massé Trévidy et on repart dans le Finistère si je ne me trompe pas, si j'ai bien reconnu la personne. Je veux bien voir combien de prises de parole.

Un homme :

Oui très rapidement, je suis directeur de pôle de la fondation Massé Trévidy. Quand on parle des crises, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier je pense c'est qu'à chaque fois c'est coûteux, soit parce que ça provoque de l'urgence et une forme de déshumanisation des enfants qui sont transformés en cas d'urgence, soit aussi comme le disait Patrick L'Her tout à l'heure parce que l'on

monte des dispositifs avec des prises de risque qui sont coûteux. Et je pense que la plupart des crises pourraient quand même être évitées, on trouve essentiellement derrière les phénomènes des crises de rupture de logiques autocentrées, que ce soient des logiques psychiatriques, de l'école, etc., et que la première des choses à travailler c'est le décroisement. Or, les décroissements ont besoin de moyens pour pouvoir se faire et c'est en particulier les politiques de prévention qui le permettent. Et ces politiques de prévention sont remises en cause fortement par des contingences budgétaires et idéologiques qui ont tendance à rabattre les actions sur la prestation, sur le dur, sur le cœur de métier. Je prends comme exemple la prévention spécialisée, on parlait de la radicalisation, je ne pense pas que la radicalisation soit un état, un fait, c'est une évolution avec des allers-retours, à chaque fois singulière. Et la prévention spécialisée par exemple, permet, enfin nous nous permet d'être en contact avec des jeunes en risque de radicalisation. Donc je pense que la première prise de risque utile face aux situations de crise c'est de prendre le risque de la prévention.

Marc Rouzeau :

Merci. Madame ?

Laurence Parant, éducatrice spécialisée en centre maternel et parental dans l'Yonne :

J'avais une petite réflexion épidermique pour Monsieur Guessoum, en fait j'ai grandi à Saint-Denis dans le 93, et aujourd'hui je travaille dans l'Yonne, rural, en centre parental, quand j'ai commencé à travailler, je n'étais pas mère, est-ce que ça veut dire que comme je n'étais pas mère, je ne peux pas travailler avec des mères avec leurs enfants ? Est-ce que j'ai grandi dans le 93, je peux venir travailler chez vous ? Mais je n'ai pas grandi dans l'Yonne rural, est-ce que je ne peux pas travailler à la campagne ? J'ai dû m'adapter, vraiment m'adapter à la campagne parce qu'il y a des codes différents, une façon de travailler différente, des problèmes sociaux différents, pas tant que ça finalement, je pensais que le travail des travailleurs sociaux étaient de s'adapter et d'apprendre les codes des autres. L'intérêt de ne pas avoir les mêmes codes c'est aussi d'apprendre aux personnes avec qui on travaille, vous avez vos codes, j'ai les miens, peut-être que l'on peut s'entendre malgré tout, ce n'est pas parce que je ne parle pas la langue des signes que je ne peux pas communiquer avec un sourd. Et vraiment ça m'a interpellé votre façon de présenter. Vous dites que ce n'est pas grand frère mais ça fait quand même un peu ça, je ne suis pas musulmane est-ce que je peux quand même travailler avec quelqu'un qui se radicalise ? Vraiment j'ai été un peu bloquée par rapport à votre présentation de « il faut venir du quartier pour pouvoir venir travailler avec des enfants du quartier », d'abord ils ne viennent pas tous du quartier ceux qui se radicalisent, on en a aussi à la campagne, dans les petits villages où ils ne savent même pas ce que c'est le Daesh. Donc voilà j'étais un peu bloquée par ça.

Marc Rouzeau :

Merci. Sujet particulièrement important parce que dans la salle, il y a un certain nombre d'étudiants en travail social, peut-être que l'on ira vers eux et vers elles d'ailleurs en fin d'atelier pour avoir un petit rapport d'étonnement sur ce qu'elles auront entendues aujourd'hui. Il y avait Madame au deuxième rang. Et on va proposer à nos invités de réagir à partir de ces trois prises de parole, prévention spécialisée, la question des codes, des appartenances, des expériences acquises pour pouvoir intervenir sur des situations particulièrement délicates. Madame ?

Mme Edoker, directrice :

Je dirige un service d'accueil familial, et on a aussi un service d'adolescent en voie d'autonomie. Je remercie un peu toute cette organisation d'atelier et de richesses de réflexion et de questionnement. Moi ça fait 35 ans que je travaille en protection de l'enfance, et il y a des choses qui sont en train de réapparaître et de se redire, je suis rafraîchie, par exemple le fait que l'on fasse du sur-mesure, que l'on aille vers l'autre, que l'on voit où il est, et qu'on l'accompagne à partir de là où il est. Nous avons fait ça avec des prises de risque avec des adolescents qui avaient fugué de leur famille ou qui étaient en rupture familiale, qui avaient été jetés dehors, et on les a accompagnés, on appelait ça, ils

trouvaient en fait refuge un peu partout, voisins, amis, rencontres dans la rue, sur le marché, et on avait des juges des enfants qui nous permettaient, alors qu'on avait des accueils en dur, studios, hébergement FJT, ils nous permettaient de faire du sur-mesure c'est-à-dire d'aller vers ces jeunes-là, de faire un travail avec des gens qui n'étaient pas bien sous tout rapport mais qui permettaient aux jeunes au moins de se stabiliser, d'être hébergé et de reprendre un petit peu le nord. Donc on a fait ça jusqu'à ce qu'il y ait la décentralisation avec bonheur, et nous n'avons plus affaire aux juges des enfants directement et on ne peut plus faire ça avec les cadres ASE. Et là donc je suis ravie de voir et d'entendre que ça se retrouve, le fil n'est pas perdu, je pense qu'effectivement quand les idées sont pertinentes, intéressantes, elles reviennent, et donc ça c'est extrêmement rassurant.

L'autre, c'est plus des questionnements et des, voilà, c'est vrai que j'étais aussi un peu comme Madame sur sa question, c'est très bien tout ce que l'on invente pour faire mieux, et il y a quand même des moments où on doit redécouvrir l'évaluation, si on met le paquet sur une évaluation pluridisciplinaire avec du temps et des gens qui nous permettent d'avoir ce risque-là, on fera mieux, il y aura moins peut-être d'erreurs, il y en aura toujours, il y aura des endroits où on pourra peut-être, où on sera obligé d'agir tout de suite, mais c'est vrai que se donner le temps, retrouver un peu de souplesse, avoir un pont qui soit souple en fait, sinon ça casse et ça fracture, et on retrouve aussi la joie d'être travailleurs sociaux et d'accompagner. Voilà.

Marc Rouzeau :

Merci. C'est l'occasion aussi de revenir un peu sur la question des outils d'évaluation, puisque tout à l'heure la question avait été posée sur les indicateurs, alors elle n'a pas vraiment été traitée, je sais que Catherine a un point de vue là-dessus mais peut-être d'entrée de jeu avec Djamel Guessoum parce que là vous êtes interpellé, pour le coup vous l'avez cherché. Et en plus vous l'avez oublié, et pour moi c'est le plus fou il faut venir en plus de l'animation socioculturelle, nous a-t-il dit ! Donc alors venir de l'association socioculturelle, être du 93 pour intervenir dans le 93, être musulman pour intervenir avec des musulmans, allez on fait le tri, c'est quoi votre point de vue ?

Djamel Guessoum :

Madame a parlé de s'entendre et se comprendre, codes sociaux, campagne, alors moi j'ai envie de dire que toute personne peut intervenir à différents niveaux, il ne s'agit pas de coller au profil type, ce n'est pas moi qui vit depuis 48 ans dans les quartiers qui va remettre la théorie des grands frères, surtout pas, je dis simplement que quand on veut parler à une personne qui parle une autre langue, il faut parler la langue déjà, ça c'est la première des choses, c'est juste une image. Si par exemple vous parlez parfaitement l'arabe littéraire, je le parle parfaitement et que vous pouvez m'aider à comprendre certaines références islamiques, vous êtes la bienvenue, donc vous pouvez intervenir à différents niveaux. Ensuite sur les codes sociaux, il ne s'agit pas non plus de prendre du même environnement pour comprendre le même environnement il ne s'agit pas de cela, il s'agit de compétences, alors il y a des, pourquoi des animateurs socioculturels parce que voilà il y a un environnement ni culturel ni culturel, il est de connaître l'environnement au sein duquel ont grandi les jeunes dont nous avons la charge, il ne s'agit pas d'autres choses que cela.

Alors campagne et urbain, d'ailleurs je vais dans votre sens, la plupart des jeunes radicalisés qui ont même été jusqu'en Syrie viennent de la campagne, ils ne viennent même pas ni de la Seine-Saint-Denis, ni des quartiers, donc ce n'est pas moi qui vais dire l'exact contraire, ça c'est une réalité. Ce que j'ai envie de vous dire c'est qu'il s'agit d'acquérir des compétences, des connaissances pour pouvoir travailler avec ce public, pas plus que cela, et je resterais hyper pragmatique en la matière. Voilà ce que je pouvais dire.

Marc Rouzeau :

Merci. Une, deux, trois, quatre, je commence à m'inquiéter, cinq, alors il est midi moins sept, on va finir à quelle heure ? Normalement 12h15-20, on a vingt minutes, je voudrais que l'on conclue l'atelier aussi en revenant vers Julie Fergane pour entendre finalement comment, au titre du Parquet au final elle voit les choses en termes de crise, d'aléas et de prise de risque, je pense que l'on a tous

un intérêt à entendre aussi le point de vue judiciaire au final. Donc on refait un petit balayage. Trois prises de parole, je regarde, il y avait Alain, madame vous avez déjà pris la parole, Monsieur derrière et puis Madame à gauche, je suis désolé. Monsieur avec la chemise saumon.

Alain Philippet, directeur territorial protection judiciaire de la jeunesse sur l'Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor :

Je voudrais compléter un petit peu le propos de Madame la Substitut du Procureur, au sujet de la radicalisation, puisqu'elle a évoqué effectivement la PJJ et de dire comment elle peut, cette administration s'y est prise pour commencer à aborder ce problème, pour justement aboutir sur une question que je revois, nous allons tous être plus ou moins confronté ici à ce phénomène-là. Donc depuis déjà plus d'un an et demi on observait une augmentation de signes de radicalisation chez certains jeunes donc bien évidemment en grande souffrance on le sait, on connaît tous ces public-là mais aussi parfois de certains professionnels qui peuvent aussi partir à la dérive. Donc on s'est dit comment effectivement se mobiliser pour rester vigilant ? Et les préfetures nous ont assez rapidement sollicités pour effectivement voir comment on allait pouvoir faire ce travail d'évaluation et l'administration a fait le choix très rapidement de désigner sur chaque territoire un référent de confiance, d'abord c'est un cadre qui effectivement participe à la préfeture, à l'état major de sécurité avec le Procureur, l'administration pénitentiaire, l'Education nationale, pour repérer les jeunes qui peuvent être en voie de radicalisation, ça a été important pour nous parce que bien évidemment il fallait que chacun reste à sa place. Nous on a une mission de protection, il n'était pas question en même temps la préfeture a ce rôle d'éviter le départ, puisque c'était quand même un gros sujet donc effectivement de pouvoir rester vigilant, et moi mon souci effectivement au niveau du territoire c'est d'éviter de mettre les professionnels qui suivent ces mineurs-là en difficultés, donc c'est important que ce soit un cadre qui fasse l'interface entre les renseignements départementaux et le service.

Marc Rouzeau :

Est-ce que ce que tu viens de présenter Alain est systématique en France ? Puisque là dans le public il y a des gens de tous les départements de France, enfin d'un certain nombre, est-ce que cette mise en place d'un dispositif où la PJJ désigne des référents de confiance, si j'ai bien entendu, qui va pouvoir être une interface entre le travail social classique et la préfeture, mais aussi les renseignements et les forces de l'ordre, est-ce que ce maillage territorial par des référents de confiance sur les radicalisations est sur l'ensemble du territoire ?

Alain Philippet :

Oui c'est un choix qui a été fait par notre administration effectivement de développer ça sur l'ensemble du territoire. Alors après les événements dans le cadre du plan gouvernemental qui a mis des moyens supplémentaires pour lutter contre la lutte contre la radicalisation, la protection judiciaire a effectivement bénéficié de quelques postes supplémentaires, à travers des psychologues, des référents qui étaient cités pour citoyenneté et laïcité, parce qu'effectivement ce qui paraît important pour nous, il n'y a pas que le phénomène radicalisation, il y a aussi de l'ouvrir à tout ce qui concerne la citoyenneté et la laïcité, là nous allons avoir des conseillers techniques sur chaque territoire pour effectivement accompagner les professionnels puisqu'il y a le repérage et là je renvoie effectivement aux CRIP, à toute l'organisation. Est-ce que le mineur qui est en difficultés, relève doit être systématiquement judiciarisé, la situation doit être judiciarisée ou effectivement ça relève d'une mission de protection de mineurs en danger, là la question va s'élargir effectivement aux conseils généraux.

Marc Rouzeau :

Merci Alain. Derrière le Monsieur en blanc ? Madame et puis Madame à gauche.

Bernard Tony, assistant social à l'aide sociale à l'enfance sur le département de l'Isère :

Alors il y a plusieurs remarques qui me viennent à l'esprit, à la lumière de ce que j'ai entendu ce matin, sur le terrain ce que l'on me dit c'est « petit père tu vas faire plus à moyen constant », sur la question des moyens ce que j'ai entendu ce matin c'est la présentation de dispositifs innovants, innovateurs, qui peuvent peut-être fonctionner à moyen constant mais certainement avec une organisation différente et c'est ça que je trouve le plus important, c'est que peut-être qu'il y a des institutions qui garantissent le règlement, la loi, ou si ce n'est pas écrit on ne va surtout pas le faire et donc organiser les interventions des travailleurs sociaux, médico-sociaux différemment, c'est certainement quelque chose qui peut être bénéfique à notre public, à nos usagers, en tous cas aux gamins et à leurs familles qui en ont besoin, parce que je n'oublie pas non plus que le L221-1 du code de l'action sociale et des familles qui fixe les missions de l'aide sociale à l'enfance nous dit ça, c'est qu'à l'aide sociale à l'enfance on travaille au bénéfice des mineurs, des jeunes majeurs, de leur famille, qui connaissent des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre, alors évidemment ce ne sont pas que des travailleurs sociaux qui peuvent faire ça, et ça tombe bien, là où je bosse on est plusieurs et cette pluridisciplinarité existe et pourvu que ça dure, parce que dans les moyens constants, on voit par exemple que la supervision, la réflexion, la prise de recul, la conception de l'intervention c'est quelque chose qui n'est pas toujours prioritaire et ça c'est quelque chose que je regrette personnellement même si je compte bien sur l'intelligence de l'institution.

Marc Rouzeau :

Je suis obligé de vous proposer de rajouter une dernière idée et on passera la parole à la personne à gauche parce que je suis garant du temps. Une dernière idée ? Donc moyens, pluridisciplinarité, des institutions qui prennent le risque

Bernard Tony :

Qui prennent le risque avec l'innovation. Une dernière idée j'ai une surprise quand même c'est « le placement ce n'est pas le diable incarné », il y a des enfants qui en ont besoin pour être protégé, qu'il soit consenti avec la famille, qu'il soit imposé par l'autorité judiciaire, on a accueilli des enfants qui n'avaient pas six mois, qui avaient une fracture sur chaque membre, qui avait l'enfoncement de la cage thoracique, une fracture du crâne, ces gamins-là ils ont besoin de cette protection qu'est le placement judiciaire. Je passe aussi sur les enfants qui ont été maltraités peut-être par l'un ou l'autre et qui ont été maquillés pour que ça ne se voie pas à l'école par exemple. Ces enfants-là ils en ont besoin, même si ça n'empêche pas que leur parent, tout coupable entre guillemets soient-ils des violences qu'ils ont infligé à leur gosse, soit aussi des justiciables qui ont le bénéfice des droits réservés habituellement à la défense, c'est qu'à ce titre-là ils bénéficient aussi de notre accompagnement, mais le placement ce n'est pas quelque chose de mauvais.

Marc Rouzeau :

Merci pour cette intervention. Madame ?

Véronique Couard, travailleur social, assistante sociale à l'aide sociale à l'enfance dans le département de l'Ain :

On est un département plutôt riche, plutôt bien loti, je voulais revenir sur une petite chose principalement sur ce qui a été dit sur les enfants que l'on déplace, que l'on place de lieu d'accueil en lieu d'accueil, à la recherche d'un meilleur. Notre réalité n'est pas là, les enfants que nous suivons, nous sommes dix travailleurs sociaux dans notre service, avec chacun 37-38 enfants à suivre, mesure judiciaire, mesure administrative. Dans nos placements nous avons des enfants qui sont effectivement accompagnés par nous-mêmes en établissement ou en famille d'accueil, qui sont scolarisés en ITEP, en IME et qui nous sont ramenés par l'établissement, par les familles d'accueil, en nous disant « ces enfants-là on n'en peut plus, on ne les gère pas, on ne peut pas, ils mettent à mal l'institution, la maison d'enfants parce qu'ils vont mettre le feu, parce que je me radicalise, parce que j'ai des problèmes psychiatriques, mon comportement est ingérable au sein de la structure ou de la famille d'accueil, et ces enfants-là, moi j'en suis plus à chercher un lieu d'accueil idéal, je suis en train de chercher quelque chose de pérenne qui pourrait se construire et il me semble qu'il y aurait un

énorme travail à faire d'accompagnement, alors je travaille en milieu ouvert, mais ce travail d'accompagnement ce serait pour les collègues des maisons d'enfants, y compris des ITEP, les aider, leur donner des outils, accompagner différemment, les accueillir différemment, inventer. On a une jeune fille qui est en difficultés psychiatriques, je viens de lui trouver trois lieux d'accueil, je ne sais pas, ça équivaut à votre dispositif où elle va être accueillie un petit peu à droite, un petit peu à gauche, et je pense que c'est là où l'on peut innover. Innover c'est possible si on a, nous travailleurs sociaux, que ce soit en établissement ou en milieu ouvert comme nous, des moyens de penser, de se projeter, et des moyens d'être formé pour mieux faire. Et si déjà on faisait mieux dans ce qui est existant, on aurait peut-être moins besoin de partir dans des hautes sphères et d'inventer, d'inventer. Je crois qu'il y a plein de choses qui existent à améliorer.

Marc Rouzeau :

J'espère que les hautes sphères ce n'est pas pour ce que l'on a entendu ici, ok merci, ça me permet de réguler effectivement l'écoute que je pouvais avoir moi de votre propos, merci. Par rapport à ces différentes interventions, Madame, et puis Madame. Deux interventions et on va conclure en se retournant un peu vers nos intervenants et puis vers Julie pour terminer.

Sophie Rochard, éducatrice en prévention spécialisée à Brest :

Je voulais rebondir sur l'existant, donc la prévention spécialisée existe, Madame Sellenet, vous parliez tout à l'heure d'aller chercher les jeunes là où ils sont c'est ce que fait la prévention spécialisée depuis quarante ans. C'est pourtant un mode d'intervention qui est très menacé, on se sent un peu l'espèce menacée de la protection de l'enfance, et j'aurais bien aimé avoir votre avis sur, le regard que vous portez sur la prévention spécialisée.

Marc Rouzeau :

Dernière prise de parole dans la salle.

Une femme :

Bonjour, je suis formatrice à Askoria et j'ai travaillé en tant qu'éducatrice en protection de l'enfance. On a parlé du temps de la mesure, vous nous avez présenté des dispositifs relativement courts, pour moi le temps des mesures n'est pas le temps des jeunes, ni le temps des familles, comment concilier ce temps de la mesure avec les parcours de vie des jeunes et comment travailler également ou comment développer les ressources du territoire parce que l'on en a très peu parlé également, et disons l'orientation vers les droits communs ?

Marc Rouzeau :

Je propose que l'on parte sur cette dernière appellation sans ouvrir, quand vous dites « on n'en a pas beaucoup parlé », on peut prendre plein de thèmes sur lesquels on n'a pas beaucoup parlé à 12h05, on va être coincé chère collègue. Patrick, sur le temps, et ça renvoie aussi à l'interrogation de Daniel qui était alors fin des placements, on a parlé de l'avant, on a parlé des alternatives, des mises en échec de placement et donc d'autres manières de faire mais sur la fin des placements, et sur le temps de la mesure et sur la mesure dans son territoire.

Patrick L'Her :

Alors effectivement notre dispositif a été mis en place pour prendre en compte des jeunes sur trois mois, alors effectivement ça peut paraître très court. La question des trois mois c'est vraiment de créer, recréer du lien, c'est-à-dire les collègues qui sont sur ce dispositif au tout départ du dispositif, les collègues qui travaillaient sur ce dispositif travaillaient aussi sur les maisons d'enfant, les autres types d'hébergement. Et puis au fur et à mesure on s'est aperçu qu'il valait mieux avoir un dispositif dédié mais ce dispositif dédié est très en lien avec l'ensemble des autres dispositifs internes à l'association et externe, c'est ce que je disais, on a une concertation très importante au jour le jour s'il y a besoin avec des cadres enfance. Les cadres enfance du conseil départemental, eux ont

l'intégralité des dispositions. Alors notre but c'est effectivement de réappivoiser si besoin l'enfant, le jeune, sa famille, dégager dans un premier temps de la question du placement, même si le placement existe mais on est bien sur une question de territoire global, de parcours, de trajectoire, et ce dispositif intervient à un moment donné, dans une situation particulière qui est une situation de crise.

Marc Rouzeau :

Merci. Je me tourne vers Catherine puisqu'il y avait une question tout à fait précise à ton égard. Le regard sur la prévention spécialisée, d'ailleurs Monsieur en avait parlé tout à l'heure. Donc prévention spécialisée dans tout ça, vieil instrument routinisé ou vraie force d'innovation ?

Catherine Sellenet :

Non, je vais être très claire là du coup parce que l'on pourrait reprendre à la limite chaque type d'intervention. Personnellement mais là je n'engage que moi, je suis pour une palette la plus large possible de mode d'intervention. Quand on parle de sur-mesure, et je suis ravie que vous ayez repris ce terme, ce serait un peu ma conception de l'intervention, mais qui dit sur-mesure dit évidemment une palette de possible dont le placement fait parti. Je ne suis absolument pas pour dire que le placement doit être évité. Je pense en effet comme vous qu'il y a pour certains enfants obligation nécessité vitale absolue de penser le placement et voir même parfois de penser le placement pérenne. Si hier j'ai parlé de certains enfants qui par exemple en famille d'accueil ont trouvé des racines et vont très bien, sont harmonieux sur le plan de leur identité, c'est bien pour dire que le placement joue sa carte aussi, mais il n'y a pas que le placement. Et il y a en effet tout le champ de la PFS, qui a à mon avis aussi tout un champ aussi. Ce que je regrette finalement en protection de l'enfance c'est que dès que l'on a un outil qui marche, on le fige et on le met pour toutes les populations. J'ai beaucoup travaillé par exemple sur les visites médiatisées qui est un outil qui peut être intéressant de mettre en présence les parents qui sont parfois en difficultés avec leur enfant et un éducateur, mais malheureusement, du coup cet outil-là il s'est vu banaliser et utilisé avec une prolifération telle que l'on y retrouve même des gens qui n'ont rien à y faire, ou alors des visites médiatisées sur quinze ans, ça veut dire quoi ? Je pense, qu'absolument cette idée de sur-mesure on doit l'avoir, alors du coup peut-être suis-je une utopiste, certainement mais je pense qu'il y a des utopies nécessaires, et qu'il faut en effet que l'on puisse réenchanter ce travail qui est quand même un travail difficile. Vous parliez de joie à travailler, je dirais même de fierté aussi parce que je pense que c'est probablement là en tous cas que se tisse un certain nombre d'enjeux pour les enfants et pour les adultes qu'ils seront demain. Alors c'est vrai qu'aujourd'hui on pourrait être dans quelque chose d'un peu, je dirais, un sentiment un peu de sinistrose puisque je suis d'accord, on n'y est pas revenu et je crois qu'il faut nous en excuser, la question des moyens elle se pose. Je suis bien consciente qu'un éducateur qui a quarante situations, il ne va pas faire le même travail que celui qui en a vingt. Maintenant, et c'est vrai mais la question est, puisque l'on sait que dans certaines institutions on va dire pas plus de moyens, la question est du coup de comment travailler, non pas plus mais autrement. Et donc peut-être de redistribuer les priorités etc.

On n'a pas parlé non plus en effet de l'évaluation, je pense que c'est la dernière chose que je dirais, mais je crois que plus nous allons affiner nos outils d'évaluation, plus la prise de risque sera la moins problématique possible, et que ça fait parti de la technicité des professionnels de l'enfance, d'avoir des capacités de réfléchir, d'évaluer, d'analyser, il faut absolument aussi que l'on fasse valoir ce savoir d'expérience, qui est extrêmement important parmi tous les professionnels.

Marc Rouzeau :

Alors la thématique de l'évaluation, c'est aussi la thématique de votre travail, Julie ? Donc dans cette rencontre avec le risque, avec les incertitudes, avec les aléas ? Quelques repères que vous vous donnez dans votre pratique finalement ? Un petit peu en filet, derrière, à côté de l'ensemble des acteurs et des institutions dont on a parlé ce matin ? Quelques principes et quelques repères que vous vous donnez dans ce rôle de parquetier ?

Julie Fergane :

Quelques repères de réflexion judiciaire, rapidement, un mot de présentation que vous puissiez comprendre par quel biais effectivement je vais traiter ces éléments de réflexion, je suis parquetier des mineurs au Tribunal de Grande Instance de Mulhouse depuis septembre 2009, donc je suis en charge des mineurs auteur d'infraction principalement mais aussi des mineurs victimes, et puis des situations de mineurs en danger et donc responsable de la saisine du juge des enfants, en assistance éducative et des relations avec l'aide sociale à l'enfance, en binôme avec un deuxième magistrat du Parquet. Je suis aussi Vice-présidente de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille donc ce qui fait que les réflexions que je vous livre sont à la lumière de deux identités professionnelles, qui est celle d'un magistrat du Parquet avec ces contraintes propres de magistrat du Parquet et sa culture professionnelle de magistrat du Parquet mais aussi des réflexions en tant que magistrat de la jeunesse donc il y aura les deux qui seront présents dans les éléments de débat que je vous fournirais. Rapidement des éléments de définition, par concept de crise, je penserais moi à une situation de tension et de bouleversement qui va permettre d'aller d'une situation relationnelle, psychique pour dire les choses le plus largement possible, vers une autre situation relationnelle et psychique donc une redistribution des cartes, avec, inhérent à toute redistribution des cartes, un aléa. Et aléa c'est le terme neutre pour parler de risques, et puis parce que l'on traite aussi de l'enfance en danger, on a aussi l'aléa avec son acception négative c'est-à-dire un aléa avec en germe potentiellement une situation ou un élément de danger, soit que ce soit une aggravation du danger déjà observé, soit que ce soit l'apparition d'un élément de danger nouveau. Alors le magistrat du Parquet intervient en priorité dans ces situations de crise parce qu'il intervient déjà dans toutes les situations de blocage ou de suspicion d'aggravation du danger avec une aggravation qui se traduirait par des passages à l'acte, physique ou sexuel sur les enfants donc des situations de maltraitance. C'est évidemment sa position qui lui confère cette place particulière-là, un parce qu'au titre de la loi du 5 mars 2007, il est chargé de faire la jonction entre l'administratif et le judiciaire donc de savoir si on est effectivement en situation de blocage et d'impossibilité de continuer le travail administratif et deux parce qu'en termes de direction d'enquête il doit être saisi de l'ensemble des suspicions de situation de maltraitance pour pouvoir les traiter au niveau pénal. Donc le travail du Parquet ça va être à la fois de tenter ou de gérer cet aléa pour éviter qu'il n'aggrave une situation, et à la fois d'éviter en voulant gérer cet aléa, de neutraliser, de faire avorter toutes les potentialités de changement positif dont est porteuse une situation de crise.

Alors première difficulté, c'est que le magistrat du Parquet intervient quand on est dans une phase paroxystique, soit que l'on est dans la phase de crise, soit que l'on est dans la phase de crise dans la crise, et il intervient avec un biais très particulier, souvent qui est le biais d'un passage à l'acte violent, et un biais qui est d'abord le biais pénal, le regard pénal, le regard du droit pénal, le regard des enquêteurs, et ça fait avoir sur la situation d'un mineur et de sa famille un regard extrêmement particulier et extrêmement biaisé. Et la difficulté c'est de résumer cette situation à une période de crise ou à la crise, encore une fois, dans la crise. Et j'y songeais effectivement tout à l'heure quand on nous exposait le dispositif du S12E en me disant comment un parquetier réagirait en week-end s'il avait à traiter la situation de cette jeune fille avec par exemple, imaginons, un voisin qui entend une dispute et qui appelle la police qui intervient et qui ramène tout le monde au commissariat, un parquetier qui n'aurait pas connaissance de ce dispositif-là, qui n'aurait pas connaissance de la façon dont cette famille est accompagnée au titre de ce dispositif, il aurait la tentation de prendre une ordonnance de placement provisoire en sécurité, en se disant « ma foi, ça m'a l'air bien dégradé, je vais prendre une ordonnance de placement, saisir le juge des enfants ». Et tout le travail d'accompagnement et de sens qui est donné au dispositif serait fichu en l'air avec toute la bonne foi et la volonté du monde en cinq minutes le temps d'appuyer sur un fax pour envoyer une ordonnance de placement provisoire. Et je crois que l'on a encore beaucoup à faire en matière de pratique et d'échange judiciaire pour arriver à faire en sorte que l'on est des espaces de discussion, d'échanges, où on n'est plus chacun dans son rôle Parquet-siège, ou même chacun dans ses dossiers. Chaque juge des enfants a ses dossiers, ses situations, et que l'on puisse faire circuler suffisamment

l'information pour que l'on soit en capacité à toute heure du jour et de la nuit parce que le propre d'une situation de crise c'est rarement le mardi à 15h, c'est souvent évidemment le soir ou le week-end où les choses sont différentes et ne sont pas cadrées par la routine du quotidien pour se permettre d'avoir en général les visions les plus large et les plus complètes possible et ça on ne l'a pas encore, on est encore très largement dans un cloisonnement des pratiques au niveau judiciaire et ça me semble extrêmement dommage parce que ça me semble aussi extrêmement préjudiciable à l'analyse fine et à l'accompagnement sur le long terme des situations quand cet accompagnement évidemment réfléchi et si on n'a pas quelque chose d'absolument bouleversant qui vient impliquer que le Parquet intervienne dans un sens qui n'est pas celui qui avait été choisi au départ.

L'autre écueil, l'autre difficulté, je crois, c'est l'effet que produit souvent la sidération du pénal. On a bien souvent, et ça vient du fait qu'effectivement vous avez l'obligation de signaler toute infraction qui serait commise sur des mineurs, c'est une obligation qui n'est pas contestable, que je ne conteste pas mais du coup ça crée chez les travailleurs de terrain qui ont en charge les mesures, un effet de sidération et une difficulté à savoir comment on continue à évaluer et à travailler, de notre point de vue à nous en éducatif alors que l'on a une enquête pénale en cours dont on ne sait pas sur quoi elle va déboucher, et dont on ne sait pas comment notre travail va interférer sur cette enquête pénale, et c'est une grosse difficulté, qui est souvent relayée au magistrat du Parquet et au magistrat instructeur via les CRIP ou les CRIPS. Effectivement la tentation c'est de se mettre en retrait. Et alors pour les situations de maltraitance les plus grave c'est les situations en général qui sont les plus simples parce que si vous avez des maltraitements graves, on va avoir effectivement une ordonnance de placement provisoire, une ouverture d'information judiciaire, une saisine du juge des enfants, et globalement il va avoir un autre maillage et un autre accompagnement qui va se mettre en place pour des situations où vous n'arrivez à rien établir au pénal, vous irez sur un classement sans suite ou des situations où vous avez des petites violences, c'est un terme vaseux qui ne veut rien dire mais en tous les cas des violences qui peuvent relever effectivement d'une impatience, d'une incapacité à gérer des enfants parfois difficiles et à poser son autorité pour lesquels vous n'irez pas sur une réponse pénale lourde, c'est important de continuer parallèlement à travailler effectivement en éducatif, à travailler au civil, et souvent la sidération du pénal interdit aux professionnels de continuer à travailler, et je crois que l'on aurait intérêt dans le cadre des schémas départementaux à associer davantage les Parquets, alors ils le sont un peu dans les limites de leur possibilité mais aussi les enquêteurs spécialisés dans la matière pour que l'on puisse avoir un espace de dialogue avec les professionnels de terrain que vous êtes, et savoir un moment donné où on place le curseur du « j'arrête l'accompagnement, je laisse la place à l'enquête ou je peux le reprendre ou je peux le continuer », et cet espace de dialogue on ne l'a pas et c'est encore une fois ça me semble assez dommage.

Dernier axe de réflexion, très rapidement, je crois que la gestion de l'aléa dans l'urgence qu'opère le Parquet et qu'opère l'institution judiciaire, via le Parquet, via parfois des saisines urgentes des juges des enfants, ça ne doit pas nous priver d'avoir des analyses qui soient un peu plus dans le recul et dans le macro, des éléments de danger et des risques de maltraitance, et de quels sont les facteurs qui doivent nous faire penser qu'effectivement là on doit travailler autrement ou différemment. On a depuis une vingtaine d'années moult et moult structures pour dans lesquelles on discute prévention de la délinquance, que ce soit effectivement très institutionnel, les GLTD, les CLSPD ou des déclinaisons plus axées sur les mineurs, on n'a pas d'instances effectivement où on réfléchirait de façon transversal, pourquoi pas parfois de situations individuelles anonymisées mais quels sont les facteurs à un moment donné qui ont conduit à prendre une décision qui n'était pas forcément la plus adéquate. Quels sont les secteurs d'alerte ? Comment on devrait repenser les choses et passer de la réflexion sur la prévention de la délinquance à des réflexions sur la prévention de la maltraitance, ça me paraîtrait être une piste intéressante sur lesquelles on est pour l'instant absolument complètement en chantier.

Dernier élément sans doute, il faut que l'on se défie et c'est un peu ce qui émergeait des dernières questions de la salle, d'une systématisation et d'une doctrine et d'un catéchisme si vous me permettez cette expression provocatrice après avoir parlé de radicalisation, en matière

d'intervention. Il n'y a pas de catéchisme du non placement, il n'y a pas de catéchisme du placement et parfois on est tellement content d'avoir eu une réponse qui était intéressante que l'on va en faire un dogme et je crois que l'on doit avoir cette capacité d'accepter le risque c'est que l'on accepte de ne pas être dans le dogme et de ne pas être dans ce qui est extrêmement rassurant dans le dogme. On peut travailler du placement, on peut éviter le placement, on peut travailler au civil, on peut travailler au pénal, on peut travailler au civil et au pénal mais en tous les cas accepter le risque c'est aussi je crois lutter contre notre volonté de réassurance à tout prix et de réassurance par la rigidité et le dogmatisme. J'en arrête là.

Marc Rouzeau :

Julie merci beaucoup. Je propose pour clore véritablement notre séance de travail, de rappeler sur scène Nicole, Mélanie et Laurent, et je vous propose d'applaudir l'ensemble de nos intervenants parce que ce n'est pas facile, ce n'est pas leur premier métier que de parler dans un micro donc merci à chacune et à chacun d'entre vous pour cette table ronde, merci à la salle pour les échanges et bon courage à Aurélie, Sabine et Daniel pour nous préparer le rapport tout à l'heure en plénière. Rendez-vous 14h précises dans la salle plénière du Liberté. A tout à l'heure merci.